

26^e ANNÉE — N° 1

TROISIÈME CYCLE — ANNÉE 1946

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES DE FRANCE



“ EDITIONS DU PASSEPOIL ”
IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT
PARIS-NANCY-STRASBOURG

Kuppl.
Koll. P.

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

— Avant-propos de la 26 ^e année	1
— Bulletin de la Société	2
— Revue bibliographique.	6
— Normandie-Cavalerie, 1767 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY avec une planche en couleurs hors texte n° 1 de H. FEIST	7
— Officiers du 2 ^e Hussards, 1806 — par L. ROUSSELOT avec une planche en couleurs hors texte n° 2 de L. ROUSSELOT	7
— Cuirassiers sous le Premier Empire — par P. BENIGNI avec une planche en couleurs hors texte n° 3 de P. BENIGNI	9
— Questions et Réponses	12
— Coiffures et plumets des officiers de 1870 à 1914, par E.-L. BUCQUOY.	13
— Les Uniformes des Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 par Henri BOISSELIÉ et le Lieutenant-colonel DARBOU.	17
— Les Coiffures des Forces Françaises Libres — par Henry BOUTMY avec une planche en couleurs hors texte N° 4 de Henry BOÛTMY	21
— Échos et Nouvelles	29

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes de France

COTISATIONS POUR 1946

Membres actifs français	500 fr.
Membres actifs étrangers	600 fr.
Droit d'admission pour les nouveaux membres.	50 fr.

Les mêmes cotisations sont prévues pour 1947.

Adresser :

1^o Tout ce qui concerne les cotisations à

M. le Trésorier du " Passepoil ", 13, rue de la Ravinelle, Nancy.

Compte Chèque Postal N° 391-43, Nancy.

2^o Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Président,

M. le Commandant BUCQUOY, 13, rue de la Ravinelle, Nancy.

Avant-propos de la 26^e année.

La composition de notre numéro unique de 1945 a été l'objet de critiques portant toutes sur le même point : la trop grande place qui y est tenue par les uniformes postérieurs à 1939. Je m'empresse de déclarer que je trouve cette critique parfaitement justifiée et que je suis entièrement d'accord avec ceux qui l'ont formulée.

Cependant cette composition était basée sur plusieurs raisons qu'il m'est nécessaire de faire connaître ici. La première, c'est que la libération de la France m'a semblé un événement suffisamment important pour justifier deux planches de notre revue ; la seconde est qu'il importait que notre périodique prît nettement position et justifiât les renseignements que j'avais dû fournir sur l'opinion de la rédaction vis-à-vis de la résistance (voir page suivante : « Simple histoire ») ; la troisième, c'est que j'ai préparé ce numéro à un moment où l'Est de la France s'est trouvé, de par la volonté du Commandement américain, à peu près complètement coupé du reste du pays, et qu'il n'y avait pas moyen d'échanger nos envois habituels avec mes collaborateurs.

Enfin, il en est une quatrième ; je crois devoir faire remarquer à nos collègues que les tenues actuelles, pour peu attrayantes qu'elles soient, sont tout de même des réalités et qu'elles comportent des détails qu'il est intéressant de noter en ce moment, sans quoi ils tomberont complètement dans l'oubli. Que l'on veuille bien considérer la joie avec laquelle nous mettons la main de nos jours sur une image contemporaine du premier Empire, si malhabile, ou mal documentée qu'elle soit, et l'on comprendra la satisfaction avec laquelle nos arrière-petits-fils tomberont sur des planches de notre époque établies par des contemporains qui sont, cette fois, des spécialistes de la documentation.

Beaucoup de nos jeunes collègues m'ont adressé depuis un an des documents sur les troupes actuelles, de quoi remplir plusieurs numéros du Passepoil. Je les en remercie ; ils ne seront pas perdus, mais pour satisfaire à la majorité de nos membres, nous n'utiliserons ces documents qu'au compte-goutte, et je crois rester dans une mesure qui satisfera tout le monde, en consacrant désormais une planche au plus par numéro aux armées postérieures à 1930.

Notre érudit Vice-Président, le Lieutenant-Colonel Darbou, a eu la grande tristesse de perdre dans le pillage de son appartement de Lille par les boches la plus grande partie de sa documentation. Il a pu cependant en sauver quelques bribes qui serviront de base à des études illustrées par E. Leliepre et dont la première, consacrée aux Chasseurs à cheval pendant la Première Restauration, paraîtra dans notre prochain numéro. Celui-ci comprendra, si cela est possible, six planches hors texte en couleurs.

Il nous reste à souhaiter que le Passepoil remonte au chiffre de 260 membres qu'il avait atteint en 1939 ; il n'en est encore qu'à 220, aussi faisons-nous un pressant appel à tous nos collègues en leur demandant de faire une active propagande pour enrôler dans nos rangs tous ceux qui s'intéressent aux « Uniformes de France ».

Commandant E. L. BUCQUOY.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Simple histoire. — Notre bulletin, comme tout périodique, étant censé avoir besoin pour paraître d'une autorisation du ministère de l'Information, j'ai dû, en juin 1945, à la suite de notre Assemblée générale, adresser cette demande d'autorisation en remplissant un questionnaire de cinq pages où l'on me demandait entre autres choses : l'attitude des membres du Comité vis-à-vis de la Résistance, et leurs antécédents politiques, l'activité des rédacteurs et collaborateurs dans la Résistance, le parti politique dont le journal était l'organe, son histoire pendant l'occupation, etc... Au bout de quelques semaines, le dossier revint pour être complété par l'indication du nombre de kilowatts d'électricité nécessaires à notre imprimeur pour un numéro!!!

N'ayant reçu, au bout de six mois, aucune réponse, je priai notre Vice-Président, le Général Ingold, de faire à son tour une démarche au ministère. Le Cabinet du ministre répondit le 9 février qu'il allait demander le dossier et qu'il se proposait d'étudier la question avec les services compétents. (On se demande pourquoi il ne l'avait pas fait depuis six mois.) Heureusement que j'avais pris pendant ce temps l'initiative de faire paraître notre numéro de 1945.

Je commençais la préparation de celui-ci lorsque tout à coup je reçus de la Direction de l'Information de Nancy la lettre suivante, datée du 26 juin 1946 : « *Après examen du dossier de demande d'autorisation de paraître pour la revue « Le Passepoil », je vous informe que vous n'êtes pas soumis au régime de l'autorisation préalable.* » Il avait fallu un an au ministère pour s'apercevoir que ma demande d'autorisation était inutile et m'en prévenir. Je laisse à chacun le soin de tirer de cette histoire les conclusions qu'elle comporte sur l'activité de certains fonctionnaires et sur l'utilité de certains services de la IV^e République.

E.-L. BUCQUOY.

Section strasbourgeoise du " Passepoil ". — Cette section, dont nous avons annoncé la formation dans notre dernier numéro, a tenu sa séance d'inauguration à Strasbourg le 11 juin, dans une salle mise gracieusement à sa disposition par la Société des Amis des Arts, 20, rue des Serruriers. Les réunions ultérieures auront lieu une fois par mois dans ce même local, qui sert de siège social à la Section. Le Commandant Bucquoy, Président de la Société, était venu de Nancy et le Lieutenant-Colonel Darbou, Vice-Président, de Baden-Baden, pour assister à cette séance solennelle qui réunit une trentaine de membres alsaciens du *Passepoil*.

M. Paul Martin, à qui revient tout le mérite de cette organisation nouvelle, souhaita la bienvenue à tous les collectionneurs alsaciens d'uniformes qui doivent se considérer chez eux dans cette maison. Le Commandant Bucquoy, seul survivant des cinq membres du Comité fondateur du *Passepoil*, après avoir rappelé les circonstances de la fondation à Strasbourg de la Société dont il fit un bref historique, félicita M. Paul Martin de son heureuse initiative, et remercia la

Société des Amis des Arts de son aimable hospitalité, qui allait permettre à Strasbourg, berceau du petit soldat de carton, de donner un nouvel essor à cette distraction passionnante que beaucoup de Strasbourgeois cultivent encore aujourd'hui. Il fit acclamer M. Paul Martin comme président de ce nouveau groupement auquel tous nos collègues « de l'intérieur », comme on dit en Alsace, souhaitent longue vie et prospérité.

Pour terminer, M. Riff, Conservateur du Musée historique de Strasbourg et nouveau membre du *Passepoil*, fit une intéressante communication au sujet de l'épée du Colonel Moris, Commandant de la Garde d'honneur de Strasbourg, et des circonstances dans lesquelles elle lui fut remise. Nous rappelons que le *Passepoil* a reproduit cette épée qui faisait alors partie des collections de notre collègue Charles Leroy en Normandie, dans son n^o 6 de la troisième année. C'est à a vente qui a suivi le décès de M. Leroy et qui a eu lieu en octobre 1945, que M. Riff réussit à faire acheter cette arme par l'État pour être déposée au Musée historique de sa ville d'origine où l'on peut désormais l'admirer.

Referendum. — Dans notre numéro de 1945, nous remettions à 1946 la décision à prendre sur la périodicité à donner à notre bulletin et sur la fixation de la cotisation. Ces questions sont statutairement du ressort de l'Assemblée générale, mais le bureau du Comité a estimé que cette assemblée n'étant pratiquement accessible qu'aux membres habitant Paris, où s'y trouvant fortuitement de passage, il était indispensable de permettre à tous les membres de la Société d'exprimer leur opinion sur ces questions et qu'il y avait lieu d'organiser un referendum. Une circulaire a été adressée dans ce sens à tous nos membres, comportant convocation à l'Assemblée générale du 16 juin à Paris. Un bulletin de vote joint permettait à tous de prendre part au referendum par correspondance.

Les membres étrangers et les membres collectifs ne prenant pas part aux assemblées, c'est un chiffre total de 178 bulletins que nous avons envoyés; 131 réponses nous étaient parvenues à la date du 1^{er} juillet. Sur ce chiffre, 104 se sont prononcés pour la solution des deux numéros par an avec cotisation de 500 fr.; 27 ont opté pour le numéro unique avec cotisation de 250 francs; mais sur ces 27, 22 ayant répondu oui à la deuxième question, se sont ralliés à l'avis de la majorité; 5 seulement ont déclaré ne pas accepter cette solution.

Vingtième assemblée générale. — La 19^e Assemblée générale du *Passepoil* avait eu lieu le 21 mai 1939 à Strasbourg. La suivante, prévue pour octobre 1939 à Paris, ne put avoir lieu en raison de la guerre. La réunion du 3 juin 1945 à Paris fut une assemblée extraordinaire. Celle qui s'est tenue le 16 juin 1946 à Paris, sous la présidence du Commandant Bucquoy, est donc la 20^e Assemblée générale statutaire. Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

1^o Maintien en fonction pour 1946 et 1947 du Comité actif tel qu'il est indiqué sur le bulletin de 1945;

2^o Adoption par avance des résultats du referendum en ce qui concerne la cotisation de 1946. Celui-ci ayant donné une majorité des quatre cinquièmes des voix à la solution des deux numéros par an, la cotisation de 500 francs est donc adoptée (600 fr. pour les membres étrangers).

Quant aux cinq membres qui n'ont pas accepté cette solution, le n^o 1 leur sera envoyé en

échange de leur versement de 250 francs. Ils auront toujours d'ailleurs la possibilité, s'ils le désirent, de recevoir le n^o 2, en complétant leur cotisation à 500 francs.

Le n^o 2 prévu pour la fin de l'année sera adressé d'office dès sa parution aux autres membres de la Société à condition qu'ils soient en règle avec le Trésorier;

3^o Adoption de la composition des numéros proposés par le Président : une planche hors texte au maximum sur quatre, consacrée à l'Armée d'après 1939;

4^o Fixation, en principe, à juin 1947, de la prochaine Assemblée générale.

Règlement des cotisations. — Les membres de la Société qui n'ont pas encore adressé leur complément de cotisation pour 1946 sont priés de bien vouloir le faire dès la réception du présent numéro.

Correspondance. — Nous prions instamment Messieurs les membres du *Passepoil* qui écrivent en demandant des renseignements au Président, au Secrétaire ou au Trésorier, de bien vouloir joindre un timbre pour la réponse.

Membres bienfaiteurs. — Le titre de membre bienfaiteur de la Société a été décerné à M. le Colonel de la Giraudière, à Nassandres; à M. Antoine Boulet, à Lunel et à M. le Colonel Pelet, de l'Armée suisse, à la suite des dons faits à la Société.

Nécrologie. — Les décès suivants, survenus pendant la guerre, sont parvenus à notre connaissance depuis la publication de notre dernier numéro :

M. Cura, Procureur de la République en retraite, avait été un membre de la première heure de notre Société. Magistrat éminent dont la conscience professionnelle n'avait d'égale que la grande bonté, M. Cura, fils d'officier, avait le culte passionné de tout ce qui se rapporte à notre Armée et à l'étude de ses uniformes. Il est décédé à Nice le 3 février 1942.

M. le Dr Hautechaud, de Fervacques (Calvados), arrêté par la Gestapo, a été déporté au camp de Buchenwald, où il est décédé au printemps 1944; quelques semaines après, sa femme était elle-même arrêtée et assassinée sur place par les boches. Le *Passepoil* salue avec respect et émotion la mémoire de ces patriotes victimes de la barbarie allemande.

Sont également décédés : MM. Ailloud, en 1942, à Grigny (Rhône); Pelé de Queral, en décembre 1941, à La Ravelonnière (Loire-Inférieure); M. Hellendag, de Nancy, en exode; M. Jacques Schwebel et M. Speich, à Strasbourg, ainsi que nos collègues belges de Bruxelles, Léon Jambers, peintre militaire, et E. Jordens, avocat et homme politique.

Le 31 octobre 1945, nous avons perdu notre collègue Hubert Ingold, inspecteur principal des Eaux et Forêts, en retraite, un Colmarien, membre du *Passepoil*, à ses débuts et particulièrement documenté sur toutes les questions touchant à l'histoire d'Alsace. Il était le père de notre Vice-Président, le Général Ingold et de M. Maurice Ingold, industriel à Gérardmer, déporté par les boches et mort à Dachau.

Le 24 décembre 1945 s'éteignait à Paris, dans sa quatre-vingt-cinquième année, M. G. de Ridder, qui était un des doyens des collectionneurs d'estampes militaires. Membre de la première heure du *Passepoil*, M. de Ridder n'avait cessé d'encourager nos travaux; il a légué au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale l'intégralité de ses riches collections.

Enfin, le 16 avril 1946, décédait à Paris le Commandant Magdelaine, Chef de Bataillon en retraite, qui fut successivement un entomologiste distingué, et un bibliophile érudit.

Disparus. — Nous donnons ci-dessous une liste d'anciens membres du *Passepoil*, dont nous sommes absolument sans nouvelles. Si quelqu'un de nos collègues savait ce qu'ils sont devenus ou connaissait leur adresse actuelle, nous leur serions très reconnaissants de nous la communiquer.

BAULART, colonel de gendarmerie en retraite.

CORVISY, magistrat, rue Saint-Louis-de-l'Isle, à Paris.

DU COUDRET, administrateur en chef des colonies, habitait Paris.

DUPUY (Maurice), jeune administrateur adjoint qui venait d'être affecté en 1939 dans la province de Constantine. Sa famille habitait Versailles.

DUTHEIL, contrôleur civil de l'Administration au Maroc (Meknès).

FOURNIER, conseiller juridique du Gouvernement à Damas (Syrie).

LANGLOIS, capitaine-pilote de la Compagnie du Canal de Suez à Port-Saïd.

LELOUTRE, médecin à Rabat (Maroc).

DE MASCUREAU, chef de bataillon, était en 1939 attaché militaire à la Légation de France à La Haye.

DE MAZIÈRES, administrateur adjoint, en dernier lieu à Fort-National (Alger).

MERCIER (Jean), place de l'Hôtel-de-Ville, Le Havre.

PEROCHON, capitaine au 8^e Zouaves, instructeur au camp de Mourmelon.

PRUDHOMME, maître tailleur au 10^e B. C. P., à Saverne

RAGOT, lieutenant-colonel d'artillerie coloniale en 1940.

DE ROBIEN, capitaine de frégate à Paris; commandait en 1940 la D. C. A. à Cherbourg.

Le Secrétaire : H. FEIST.

Plaque
de shako
d'officier
du
Train
d'artillerie
Premier Empire.



En argent,
les canons
dorés
et rapportés.
(Collection
Giffard,
Lyon).

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Les grands chiffres romains qui précèdent chaque rubrique sont ceux des mêmes rubriques au précédent numéro du Bulletin.

I. — **LE CARNET DE LA SABRETACHE.** — La Société a annoncé son intention de reprendre prochainement cette publication.

VII. — M. Paul Rouleau nous demande de rectifier comme suit l'alinéa consacré à « Soldats de France » : Images et documents; Édités par une réunion d'amateurs aux dépens de l'un d'eux. — Satisfaction donnée.

IX. — **REVUE HISTORIQUE DE L'ARMÉE.** — Cette revue rédigée par le Service Historique de l'armée a pris maintenant la forme d'une publication trimestrielle régulière, comprenant des articles d'histoire générale ancienne et moderne, d'histoire de la guerre 1939-1945, des actualités historiques et militaires, et une chronique bibliographique. Les textes sont abondamment illustrés de documents inédits ou peu connus extraits des archives officielles et privées. Prix du numéro : 175 francs; abonnement annuel : 600 francs. S'adresser aux Éditions du « Survol », 94, boulevard Saint-Germain, Paris. Compte chèque postal : 4560-27 Paris.

X. — **FANFARES ET MUSIQUES DES TROUPES A CHEVAL.** — La troisième série de cette publication est parue, comprenant 8 planches en simili-aquarelles d'après les originaux de P. Benigni, E. Lelievre, L. Rousselot, M. Toussaint, J. E. Hîpbert, etc... Prix : 450 francs.

XXIX. — **PANACHES ET CULOTTES DE PEAU.** — Sous ce titre, Pierre Froger vient de publier un excellent livre sur les soldats du premier Empire. Le Commandant Bucquoy, qui a écrit la préface du volume, conclut ainsi : « L'ouvrage appelle involontairement le souvenir d'Esparbès, mais d'un Esparbès qui aurait étudié *Le Soldat impérial* de Jean Morvan, lu Dorgelès et feuilleté Paul Adam. Livre attrayant qui se lit d'une traite et que l'auteur a illustré de quelques silhouettes coloriées, qui font ressortir avec exactitude, et souvent avec malice, le côté le plus caractéristique de chaque type. Livre que liront avec fruit tous ceux qui connaissent mal cette époque et avec joie tous ceux qui la connaissent bien. »

Un volume in-8 raisin de 232 pages, avec 20 planches hors texte en couleurs. L'édition ordinaire sur Ingres de Lana blanc : 1.200 francs, aux Éditions Jacques Petit, à Angers.

XXX. — **MAISON BLEUE, MAISON ROUGE.** — Ouvrage de in-4 grand luxe consacré aux « Cavaliers du roi Soleil ». 32 pages de texte de Christian Gérard, illustrées d'une vingtaine de dessins à la plume d'Eugène Lelievre et de 4 hors-texte du même auteur coloriés à la main.

Exemplaire sur vélin d'Arches avec deux suites de planches hors texte : 1.800 francs; sur vélin du Marais : 1.400 francs. (Éditions du Centaure).

XXXI. — **COSTUMES MILITAIRES FRANÇAIS AU XVIII^e SIÈCLE.** — M. Albert Depreaux a réuni sous ce titre, en un volume, la série des travaux qu'il avait publiés sur la question dans le carnet de la *Sabretache* et y a ajouté un certain nombre d'articles concernant d'autres corps de l'armée française au XVIII^e siècle. Tirage très limité. Éditions Berger-Levrault : 1.000 fr.

NORMANDIE-CAVALERIE — 1767(PLANCHE HORS TEXTE N^o 1)

L'exemplaire du Règlement de 1767 qui se trouve à la Bibliothèque du ministère de la Guerre est accompagné d'un album qui reproduit tous les Uniformes de ce règlement en ce qui concerne l'infanterie et la cavalerie (sens étroit du mot). C'est une planche de cet album que M. H. Feist a reproduite ici en fac-simile. L'original est un peu plus grand.

Ce type concorde avec le schéma de Mouillard, mais pas du tout avec la planche du cavalier reproduit dans ce dernier ouvrage, soi-disant d'après la même source, mais dont on s'explique mal la couleur distinctive d'un rouge orangé foncé. Y a-t-il eu un accident au coloris de la planche, ou une erreur dans la légende, nous ne saurions le dire, mais ce qui est certain, c'est que depuis 1762 et jusqu'à la fin de l'ancien régime, Normandie a toujours porté la distinctive rose. A remarquer l'ornement des galons en patte d'oie figurant les poches et qu'on retrouve sur toutes les planches de ce recueil.

Commandant E.-L. BRUQUOY.

OFFICIERS DU 2^e HUSSARDS — 1806(PLANCHE HORS TEXTE N^o 2)

Nos lecteurs seront peut-être étonnés en regardant cette planche, les personnages représentés portant peu ou point les attributs si caractéristiques des hussards. Ni shakos, ni dolmans, ni sabretaches, rien de ces tenues chamarrées auxquelles nos yeux sont habitués. Ils sont bien loin des officiers chargeant, pelisse flottante, sabretache ballante, montés sur des chevaux harnachés avec luxe. La réalité était tout autre, sans pour cela manquer d'intérêt ni de pittoresque, et nos trois officiers portant des tenues plus simples, presque austères, ont certainement été vus ainsi.

Vraisemblablement exécutée par le général Barbier, qui commanda le 2^e Hussards de 1793 à 1806, l'aquarelle d'où sont tirés ces officiers appartient à notre collègue le commandant Druène; elle représente un combat aux avant-postes et, par les détails nombreux qu'elle contient, est bien l'œuvre d'un militaire et d'un cavalier. Au premier plan, un peloton de hussards, le sabre à la main et le manteau en sautoir est prêt à intervenir. Au second plan, deux officiers, et devant

eux dans la plaine, un autre peloton conduit par un troisième officier, escarmouche avec des dragons prussiens à distinctive rouge ou cramoisi. Il est difficile de savoir de quel combat il s'agit, l'épisode pouvant être antérieur à la nomination de Barbier au grade de général (7 octobre 1806), ou l'aquarelle représente un des nombreux combats livrés par le 2^e Hussards, au cours des opérations du Corps de Bernadotte sur la Baltique.

Deux des officiers sont vêtus d'une redingote, et le port de ce vêtement nous fournit la preuve que les uniformes fort coûteux, chamarrés d'or ou d'argent, les shakos, les sabretaches et les harnachements de parade, étaient bien souvent relégués dans les fourgons. Leurs possesseurs les économisaient le plus possible, ce qui explique la silhouette peu connue des personnages de notre planche. Avec leurs chapeaux à longues cornes et leurs cheveux liés et poudrés, ils pourraient sembler appartenir à une époque antérieure et nous serions tentés de les dater de 1802-1803, si nous ne savions que la silhouette générale des militaires du début de l'Empire, était à peu près la même que sous le Consulat.

Les dimensions de l'original sont telles, qu'il nous a été impossible de distinguer exactement le nombre des galons de grade, posés sur les manches de la pelisse de l'officier du premier plan. Il se peut qu'il ait le grade de capitaine et que son plumet, d'une seule couleur, soit une distinction supplémentaire, destinée à la mieux séparer des lieutenants dont le plumet était noir et bleu.

L'uniformité en matière de tenue ne semble plus avoir été très grande en campagne. Les gibernes et leurs banderoles sont de deux modèles et les pantalons, de trois couleurs différentes, sont ceux de la troupe, moins la garniture de peau. A noter également les porte-manteaux et une schabraque non galonnés.

La redingote que portent deux de nos officiers ressemble à celle qui est représentée sur la carte 3, série 138, des « Uniformes du premier Empire » du Commandant Bucquoy. Nous la retrouvons également sur une autre aquarelle du Général Barbier (Ex-collection Ponti), représentant huit personnages portant les différentes tenues du régiment. Enfin, une miniature de la collection Bernard Franck nous fournit la redingote portée vers 1809; elle ne diffère que par l'adjonction d'un passepoil brun au collet et d'un passepoil bleu aux bords. Il est probable que la largeur du galon d'argent bordant la rotonde, devait varier selon le grade.

Nous reviendrons vraisemblablement sur ce régiment, car les documents sont abondants et nous avons vu et noté, pas moins de huit aquarelles différentes de son Colonel, lequel maniait aussi bien le pinceau que le sabre.

L. ROUSSELOT.

LES COULEURS DISTINCTIVES DES RÉGIMENTS DE CUIRASSIERS SOUS LE PREMIER EMPIRE

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 3)

On sait qu'en 1803, les douze premiers régiments de Cavalerie transformés en Cuirassiers conservèrent les couleurs distinctives qui leur avaient été données en 1791. Ces couleurs étaient l'écarlate pour les six premiers régiments, le jonquille pour les six autres. Dans chacune de ces séries, le 1^{er} et le 4^e Régiments avaient le collet et les parements de la couleur distinctive, le 2^e et le 5^e les parements seulement et le 3^e et le 6^e le collet seul de cette même couleur. Les poches passepoilées ornant les basques de l'habit différenciaient les deux régiments portant la même distinction, puisqu'elles étaient disposées en travers pour les trois premiers Régiments, en long pour les trois derniers de chaque série. Ainsi le 1^{er} et le 4^e Régiments, dont le collet et les parements étaient écarlate, portaient l'un les poches en travers, l'autre les poches en long, et ainsi de suite pour les autres.

L'habit court que les Cuirassiers portaient depuis 1803 fut remplacé en 1809 par un habit-surtout à basques longues. J'ai, le premier, dans les « *Cuirassiers* » du Commandant Bucquoy, signalé et décrit cet habit-surtout, jusqu'alors ignoré et que M. Margerand ne paraît pas avoir connu, puisqu'il n'en fait pas état dans son intéressante étude sur les Cuirassiers. Or ce vêtement n'avait pas de poches marquées sur les basques. Ce qui fait que, si le Règlement avait alors maintenu l'écarlate pour les six premiers Régiments et le jonquille pour les six derniers, il n'y aurait eu aucune distinction pour différencier le 1^{er} Régiment du 4^e, le 2^e du 5^e, le 3^e du 6^e, le 7^e du 10^e, le 8^e du 11^e et le 9^e du 12^e. Ce qui n'est pas admissible. Il est donc logique de croire que les couleurs distinctives indiquées par le Règlement de 1812 ont été créées au moment de l'adoption de l'habit-surtout. Mais ceci n'aurait que la valeur d'une supposition assez sérieusement étayée, si les devis d'habillement des troupes fixant les quantités d'étoffes nécessaires à la confection des effets, ne venaient changer cette hypothèse en une certitude.

En effet, les devis des habits des Cuirassiers, Dragons, Cheval-légers, Lanciers et Chasseurs à cheval indiquent la couleur des draps pour le fond des habits. Mais, les couleurs tranchantes, différenciant les séries ou les régiments n'ont pu être énumérées sur ces états, faute de place, et ont été remplacées par les mots : « *Drap de couleur* » ou « *Drap de couleur distinctive* ». Seul le devis de l'habit-surtout de Cuirassier modèle 1809 fait exception. Il donne comme couleur la *rose*, nuance qui n'avait pas encore été affectée à cette subdivision d'arme et qui distinguera dorénavant les 10^e, 11^e et 12^e Régiments. Brève indication passée inaperçue à cause de son laconisme, mais qui a une grande importance, puisqu'elle fixe la date à laquelle l'ancienne division des douze

régiments en deux séries de couleurs distinctives cesse d'exister pour être remplacée par la nouvelle division en quatre séries de trois régiments, l'écarlate, l'aurore, la jonquille et la rose. Il serait en effet inadmissible de supposer qu'à cette date, seuls les trois derniers régiments aient bénéficié de ce changement de distinction. Ce qu'il fallait démontrer.

Les six régiments touchés par ce changement purent-ils prendre immédiatement leurs nouvelles couleurs tranchantes ? Cela n'est pas certain ou tout au moins ne fut pas immédiat pour tous. L'obligation où ils se trouvèrent d'utiliser les anciens draps qu'ils possédaient encore ou d'en acheter de nouveaux, quand ils en étaient dépourvus, dut, selon le cas, retarder ou hâter la mesure. Les inventaires régimentaires seraient précieux pour nous fixer, mais ceux que nous connaissons sont en trop petit nombre pour que l'on puisse se faire une idée générale.

De toutes façons, je crois que ce point de l'histoire de l'uniforme des Cuirassiers méritait d'être fixé en attendant que des documents sérieux puissent nous aider à découvrir la vérité entière sur le moment où les nouvelles couleurs distinctives purent être mises en service dans chaque corps.

NOTE RELATIVE A LA PLANCHE ACCOMPAGNANT LE PRÉSENT ARTICLE

CUIRASSIER DU 1^{er} RÉGIMENT EN TENUE DE ROUTE DÉBUT DE LA CAMPAGNE DE 1812

Le plumet était serré dans le paquetage, car on ne prenait la grande tenue, en dehors des batailles rangées, des revues et des escortes, que pour entrer dans les villes importantes. Dans ce dernier cas, on faisait mettre les plumets aux coiffures au moment du départ de la dernière étape, mais ils étaient recouverts de leurs étuis jusqu'au moment de l'entrée dans la ville, quand on rectifiait la tenue en faisant un peu de toilette.

La cuirasse était garnie d'une fraise usagée, moins large que celle d'ordonnance et dépourvue de galon. On peut en voir une ainsi montée dans la collection Raoul et Jean Brunon. L'habit est le surtout modèle 1809. Il existe un état mentionnant l'envoi d'habits semblables aux escadrons de guerre en Russie. La surculotte en drap *gris boue de Paris*, du Règlement de 1812, ne fut distribuée qu'à partir de 1813. Mon Cuirassier a la surculotte de toile alors généralement en usage. Le Régiment avait touché les mousquetons et leurs baïonnettes à Wessel, à la fin du mois de décembre 1811. En route, les gants à crispins étaient enfermés dans le porte-manteau. Le manteau était plié la doublure distinctive à l'intérieur.

La schabraque était en peau de mouton noire, au lieu de blanche.

J'ai relevé cet intéressant renseignement dans un album de dessins aquarellés et de gravures coloriées de Martinet, émanant certainement des Archives de cette ancienne Maison. Ils font actuellement partie de la Collection Raoul et Jean Brunon. Les dessins ont servi à la gravure des types de cette précieuse série et les planches gravées portent des indications manuscrites destinées aux coloristes. Sur une de ces planches, représentant le type de Cuirassier postérieur à 1810, avec la schabraque en peau de mouton, au lieu des chaperons, figure, après l'indication des couleurs distinctives des régiments, la note manuscrite suivante : « Au 1^{er} Régiment, la schabraque est noire. »

Cela explique pourquoi, pour ce seul régiment, il existe un certain nombre d'exemplaires de la gravure, dont un fait partie de ma collection particulière, donnant la schabraque de couleur noire.

Passons maintenant à la *charge* du cheval. Quand il s'agit de cette partie de l'équipage, on emploie indifféremment et à tort les mots *paquetage* ou *charge*. Or le *paquetage* concerne la réunion en paquets des différents objets qui composent la charge. *Paqueter*, c'est placer convenablement les effets dans la musette, le porte-manteau, les poches à fer; les vivres pour l'homme et le cheval dans le sac à distribution, la besace; rouler le manteau conformément à l'ordonnance. *Faire la charge*, c'est fixer à la selle, ou à ses accessoires, tous les effets après qu'ils ont été paquetés.

La charge comprend donc le porte-manteau, contenant les objets qui lui sont affectés, le surplus placé au-dessus, recouvert et maintenu par la patte de recouvrement dudit porte-manteau; le sac à distribution, formant bissac, portant, d'un côté la nourriture de l'homme, de l'autre l'avoine pour le cheval. Les autres objets sont cachés par l'équipage.

J'ai daté mon Cuirassier du début de la campagne de Russie. Il était en effet équipé de la sorte jusqu'au commencement du mois de mars 1812, pendant la marche des armées vers la Vistule. C'étaient les mois froids de l'année, pendant lesquels les Cuirassiers devaient être rasés comme les Dragons. Ce n'est qu'au commencement de l'entrée en campagne proprement dite (vers le 3 mars 1812 pour l'époque qui nous occupe), qu'ils étaient autorisés à laisser pousser leurs moustaches quelle que fût l'époque de l'année.

Pendant le séjour sous Custrin, on délivra par chaque chambrée une marmite, un grand bidon, une faux, une faucille, une hache et, pour chaque homme, un petit bidon et une besace devant contenir de la farine ou du biscuit. Cela ferait l'objet d'une autre planche au moins.

La queue des chevaux était troussée par les temps de boue.

P. BENIGNI.

QUESTIONS ET RÉPONSES

138^e Question (posée par le Commandant Bucquoy). — J'ai reçu une lettre, d'un Monsieur Bach ou Back s'intéressant aux instruments de musique militaire et susceptible de fournir d'utiles renseignements à ma publication des Fanfares; mais ce monsieur a omis de me faire parvenir son adresse. Si un membre quelconque du *Passepoil* connaissait ce Monsieur Bach ou était en relations avec lui, je lui serais très reconnaissant de me communiquer son adresse.

139^e Question (posée par M. P. M.), au sujet des Hussards prussiens, 1806. — C'est à partir de 1806 que le shako évasé à visière est réglementé pour un certain nombre de corps dans l'armée prussienne entre autres pour les Hussards. Fut-il adopté avant les campagnes de 1806-1807? Il y avait alors six régiments de Hussards prussiens. Le 5^e Hussards de Prittwitz était habillé de noir avec la tête de mort sur le shako. Quand on adopta le shako évasé, cette tête de mort se trouvait-elle entre la cocarde placée au milieu de la forme et la visière et la cocarde restait-elle au même endroit ou était-elle placée plus haut? Un croquis de cette coiffure serait utile.

La culotte blanche était remplacée, en route, par une surculotte. Quelle en était la couleur exacte et avait-elle une bande ou un passepoil le long des boutons?

En 1806, le paquetage des hussards comprenait-il toujours le manteau roulé à l'arrière sur le porte-manteau?

Enfin, les rapports français sur le combat de Zehdenick, 26 octobre 1806 font état des Hussards noirs de Schimmelpenning. S'agit-il du Régiment de Hussards de Prittwitz, dont le nom aurait changé avec le Colonel commandant le régiment ou d'un autre corps de formation récente?

Les Hussards prussiens avaient-ils alors la queue et les cadenettes?

Réponse à la 82^e Question (posée par M. E. Giffard, dans le n^o 1 de la 13^e année). — L'uniforme de la Milice hongroise de Pont-Saint-Esprit comportait : « Habit gris-blanc, collet, revers et parements rouges, boutons blancs argentés. Fleur de lys et Saint-Esprit aux retroussis. Il semble donc probable que la plaque ovale en cuivre, figurant à la page 3 de la 13^e année, plaque qui semble dater de la Restauration, a appartenu à des formations de la Garde nationale de Pont-Saint-Esprit.

Vicomte GROUVEL.

Réponse à la 136^e Question (posée par M. R. F. dans le numéro unique des années 21 à 25). — Sous le premier Empire et jusqu'à leur suppression en 1814, les Pontonniers font partie de l'Artillerie. Leurs voitures sont donc attelées par le train d'artillerie; cependant, sous le second Empire, le Régiment de Pontonniers comptait une compagnie de conducteurs qui lui était propre et qui attelait ses voitures. Dans la collection Wurtz (Musée de l'Armée), les Pontonniers sont représentés avec des attelages conduits par le train d'artillerie.

Toutefois, notons que le Génie a eu, occasionnellement, ses équipages de ponts conduits par son propre train. Rappelons-nous qu'à la Bérésina, l'Artillerie et le Génie ont chacun construit leur pont, avec leurs moyens respectifs.

Lieutenant-Colonel DARBOU.

Réponse à la 137^e Question (posée par M. A. G. dans le numéro unique des années 24 à 25). — Nous avons reçu de très nombreuses réponses à cette question, en particulier de M. le Lieutenant-Colonel Darbou, M. le Colonel Guinard, M. le Capitaine Stiot, M. Jean Pierret, etc..., que nous remercions tous bien vivement. Elles nous ont permis de mettre au point cette question des plumets dans l'article qui va suivre.

Pour répondre d'abord aux trois points précis posés dans la question, nous dirons que dans la période 1910-1914 : 1^o le plumet tricolore des chefs de bataillon fut à plumes retombantes; 2^o qu'à cette date, il n'y avait pas de demi-brigade de Chasseurs à pied, par conséquent, pas de Colonel, ni de Lieutenant-Colonel pour les commander; 3^o que les Lieutenants-Colonels qui ont commandé certains bataillons alpins portaient le même plumet que les Chefs de bataillon et que celui-ci était depuis 1886 en plumes retombantes noir-vert.

Ajoutons, en passant, que le Colonel Guinard nous donne dans sa lettre une réponse précise à deux questions qui nous ont été souvent posées : 1^o le Chef de Bataillon des Tirailleurs formés à Vincennes en 1939-1940 (ancêtres de tous les B. C. P.), portait le plumet tricolore; 2^o le Chef de Bataillon des Chasseurs à pied de la Garde impériale portait le même plumet que tous les Officiers de ce bataillon, c'est-à-dire blanc et jonquille (le blanc à la partie supérieure).

Commandant E. L. BUCQUOY.

COIFFURES ET PLUMETS DES OFFICIERS DE 1870 A 1914

Au lendemain de la guerre de 1870, la coiffure des Officiers d'infanterie était encore régie par les règlements des 2 décembre 1867 et 16 mai 1878. Théoriquement, tout au moins, car en pratique, le schako avait disparu pendant la guerre. La décision ministérielle du 7 octobre 1871, qui s'occupe de l'uniforme des troupes d'Infanterie écrit à l'article 9 : « La question du schako ou de toute autre coiffure d'ordonnance à adopter est réservée. »

En prenant pour base de cette étude, l'Infanterie de ligne, l'époque qui nous occupe se divise en quatre périodes :

1872 à 1883

Le règlement du 24 juillet 1872 remet en vigueur le schako en drap bleu de la fin de l'Empire; pour l'Infanterie de ligne, le schako des Officiers dont le galon de pourtour supérieur est en or, est garni du même pompon à flamme que la troupe en tenue ordinaire. Ce pompon double est

donc en laine, de couleurs variées et le numéro de la Compagnie, quand il y a lieu, est découpé en cuivre doré sur la sphère inférieure.

L'article 379 de ce règlement s'exprime ainsi : « En grande tenue, le Lieutenant-Colonel, les Chefs de Bataillon et le Major portent un plumet en plumes de vautour non tordues, montées sur baleine et présentant les couleurs nationales en trois tranches horizontales égales : le bleu à la base, le blanc au milieu, le rouge au sommet. »

L'article 380 dit : « Le Colonel seul fait usage d'une aigrette en plumes de héron blanche de 180 millimètres de hauteur, y compris deux rangées de petites plumes de coq taillées en pointe, dont l'inférieure est bleue et l'autre écarlate. »

Les plumets et l'aigrette traversent une olive de 3 centimètres de haut en petites torsades d'or mat.

Pour les Chasseurs à pied, pompon simple, shérique en laine verte; le plumet de grande tenue des Officiers est supprimé. Il faut attendre la décision ministérielle du 5 juin 1874 pour voir le plumet retombant vert-noir accordé en grande tenue, aux seuls Chefs de Bataillon du B. C. P.

1883 à 1886

Le règlement du 15 mars 1883, qui remplaçait pour les Officiers et Adjudants d'infanterie la tunique par le dolman, supprimait en même temps le schako. Le képi devait servir à la fois de coiffure de grande et de petite tenue (sans aucun pompon, ni plumet, ni aigrette). Les galons en tresse plate dont il était orné jusque-là étaient remplacés par des galons en soutache.

1886 à 1910

L'on s'aperçut bien vite que le képi ne constituait pas une coiffure suffisante pour la tenue de service et pour la grande tenue. La D. M. du 11 juin 1886 prescrivait l'adoption pour les troupes à pied d'un képi dit de première tenue rigide et orné d'un pompon sphérique qui, pour les Officiers, était en métal du bouton et pour les Adjudants en métal inverse mélangé de fil de soie rouge. C'est cette coiffure qui reçut dans l'Armée le nom de « Képi-pompon ». Nous en avons longuement parlé déjà dans le *Passepoil* (16^e année, p. 86-87). Elle était ornée sur le devant d'une cocarde tricolore et d'un insigne : grenade en or dans l'Infanterie, cor de chasse en cuivre doré (remplacé en 1892 par un cor de chasse argenté) pour les Chasseurs à pied, insigne métallique en or pour les différents services.

En grande tenue, les plumets et aigrettes étaient rétablis pour les Officiers supérieurs comme ils existaient avant 1883, c'est-à-dire : aigrette pour les colonels (colonels des corps de troupes et des états-majors), plumet droit tricolore pour les Lieutenants-Colonels, les Chefs de Bataillon, plumet retombant vert-noir pour les Chefs de bataillon commandant les B. C. P. Les Officiers supérieurs des différents services ne portaient que le pompon.

J'extrais d'une lettre du Commandant Lamorre à l'un de nos collègues l'anecdote suivante : « Le Commandant Arlabosse nouvellement nommé en 1900 à la tête d'un bataillon de chasseurs

s'était présenté aux Officiers avec un magnifique plumet tricolore qui avait soulevé des protestations générales. Explication : il servait pour la première fois dans les chasseurs et avait été faussement renseigné par son tailleur qui ignorait les traditions de l'Arme. » Comme nous l'avons dit plus haut, il ne s'agissait pas là de traditions, mais d'un texte réglementaire bien précis.

Par D. M. du 21 janvier 1891, les Officiers de tous grades des bataillons de chasseurs recevaient en grande tenue ce plumet noir-vert en forme de saule pleureur réservé jusque-là aux seuls officiers supérieurs de ces bataillons. Les plumes du devant devaient retomber de manière à affleurer la lisière du képi.

Le 28 janvier 1891, c'est le képi de première tenue tout entier qui est supprimé pour les officiers des bataillons alpins (le béret remplaçant le képi).

1910 à 1914

Le 8 décembre 1909, une D. M. supprimait le képi de première tenue et son pompon pour la troupe dans les B. C. P. à dater du 1^{er} octobre 1910. Quelques mois après, le képi était supprimé dans toutes les troupes à pied, sauf pour les adjudants. D'après les souvenirs du Colonel Darbou, les derniers képis-pompon ont été portés par la troupe en grande tenue en septembre 1910 et les sous-officiers rengagés en tenue de ville pendant quelques mois encore.

Le 25 novembre 1910 paraissait une circulaire faisant disparaître le pompon des Officiers subalternes, des Adjudants et des Sous-Officiers rengagés, et le plumet droit tricolore des Officiers supérieurs; mais pour les Officiers et Adjudants, le képi rigide de grande tenue était maintenu. Tous les Officiers supérieurs et subalternes et les Adjudants des armes et services faisaient usage avec la coiffure de grande tenue d'un plumet en plumes de coq flottantes, forme saule pleureur, sauf les Colonels qui gardaient l'aigrette. Les Officiers supérieurs prenaient le plumet tricolore, le bleu à la base; les Adjudants prenaient le même plumet que les Officiers subalternes. Voyons ce que cela donne dans le détail :

Infanterie de ligne, Légion étrangère, Bataillons d'Afrique : Officiers supérieurs, tricolore; Officiers subalternes, garance.

Chasseurs à pied : le plumet reste le plumet précédent noir-vert pour tous les grades.

Cavalerie : les corps portant le casque conservent leur plumet droit antérieur; les corps portant le schako (Chasseurs à cheval et Hussards) conservent leur plumet retombant antérieur (tricolore pour les Officiers supérieurs et les Adjudants, noir-vert pour les Officiers subalternes). A noter qu'il y a des régiments où le plumet tricolore était porté par les Officiers de l'état-major du régiment. Je me souviens avoir vu à Nancy un sous-lieutenant, porte-étendard, du 5^e Hussards, portant le plumet tricolore.

Artillerie, Génie et leurs Officiers d'administration : plumet écarlate pour les Officiers subalternes comme il l'était déjà (garance pour le train). Disparaissaient donc à ce moment : l'aigrette en crin retombant, écarlate pour l'Artillerie et garance pour le Train, que portaient jusque-là les Adjudants de ces deux armes et que remplaçait maintenant pour eux le plumet en plumes

flottantes des Officiers de leur corps; l'aigrette blanche retombante des sous-chefs de musique d'artillerie qui prenaient le même plumet. Les Chefs de musique d'artillerie avaient depuis le second Empire le plumet flottant blanc avec l'extrémité écarlate (comme le plumet de Saint-Cyr); ce plumet est resté réglementaire jusqu'en 1914, cependant le Colonel Darbou se rappelle avoir vu en 1911 un chef de musique d'artillerie avoir adopté le plumet rouge des Officiers. Pour l'Artillerie coloniale, même chose que pour pour l'Artillerie de terre.

Infanterie coloniale: les Officiers supérieurs ont conservé le plumet tricolore flottant qu'ils portaient depuis 1845; les Officiers subalternes, Adjudants-chefs, Adjudants et Chefs de fanfare, ont pris le plumet flottant gris-bleu (couleur du pantalon).

Services: les Officiers des services suivants: intendance, officiers d'administration des divers services, corps de santé, vétérinaires, justice militaire, ont pris le plumet flottant tricolore ou garance de l'infanterie suivant le grade d'assimilation. Le même plumet garance a été porté par les adjudants des mêmes services; les employés de l'artillerie et du génie ayant rang d'adjudant, ont pris le plumet écarlate, et les officiers et adjudants des différents services de l'intendance, le plumet gris-bleu ou tricolore comme l'infanterie coloniale.

Ne pas oublier que l'aigrette blanche était réservée aux seuls colonels des armes combattantes, et que, par conséquent, un médecin ou sous-intendant ayant rang de colonel, portait le plumet flottant tricolore et non pas l'aigrette blanche.

Saint-Cyr conservait son casoar; les élèves officiers des différentes Écoles prenaient le plumet des Officiers de leur arme.

Les officiers des groupes d'aérostation et d'aviation créés quelque temps avant la guerre de 1914 ont porté avec une tenue voisine de celle du génie le plumet vert-noir des chasseurs à pied (tricolore pour les officiers supérieurs).

Notons, pour finir, que les tambours-majors des troupes à pied qui, avant 1910, portaient le plumet tricolore droit, le conservaient avec cette forme.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(Suite de l'article paru dans le numéro unique de 1940-1945, p. 13.)

En 1930, on a accordé une tenue de ville aux militaires servant au delà de la durée légale : le képi, le paletot et le pantalon sont ceux d'avant-guerre ; mais on ne fait plus usage des épaulettes, le ceinturon en cuir fauve est à simple rouleau, et les galons, écarlates ou or liserés de rouge, se posent en chevron et sont plus étroits.

En 1924, on avait prescrit une tenue de ville pour les officiers, en drap kaki, avec bande kaki foncé au pantalon, tunique longue, sans poches, avec parement et collet droits, ceinturon kaki à médaillons d'or, épaulettes d'or à grosses franges d'un modèle réduit et fort laid, épée à fourreau de cuir, képi aux couleurs d'avant-guerre. Cette tenue ne fut pas portée, ou très peu : quelques mois plus tard, la tunique était raccourcie et recevait des poches sur les basques, l'épée était supprimée et remplacée par le sabre, les épaulettes rendues facultatives (pratiquement elles n'ont guère été portées).

En 1930, les officiers ont repris une tenue de ville aux couleurs d'avant-guerre, mais avec tunique longue et patte de parement coupée à 3 pointes ; les épaulettes, doubles pour tous les grades, sont à petites franges pour officiers subalternes, à grosses franges pour tous les officiers supérieurs, sans distinctions de grade. Par contre, la dragonne est celle d'officier supérieur d'avant-guerre, à grosses franges, pour tous les grades.

Le sabre en service, dit modèle 1923, n'est plus le sabre à garde nickelée d'avant-guerre, mais un sabre à garde dorée.

Nous n'entrerons pas dans le détail des tenues portées aux colonies pendant la grande guerre, qui différaient peu de celles d'avant 1914.

Depuis la guerre, le casque colonial a été remplacé par un nouveau modèle, d'inspiration britannique.

Les dessins de M. Boisselier sont du reste plus éloquents que la description la plus complète (1).

(1) Pour plus de détails, en ce qui concerne l'époque actuelle, Cf. l'ouvrage : *L'Armée française en 1935, Terre, Mer, Air*, par le Commandant BUCQUOY et Maurice TOUSSAINT.



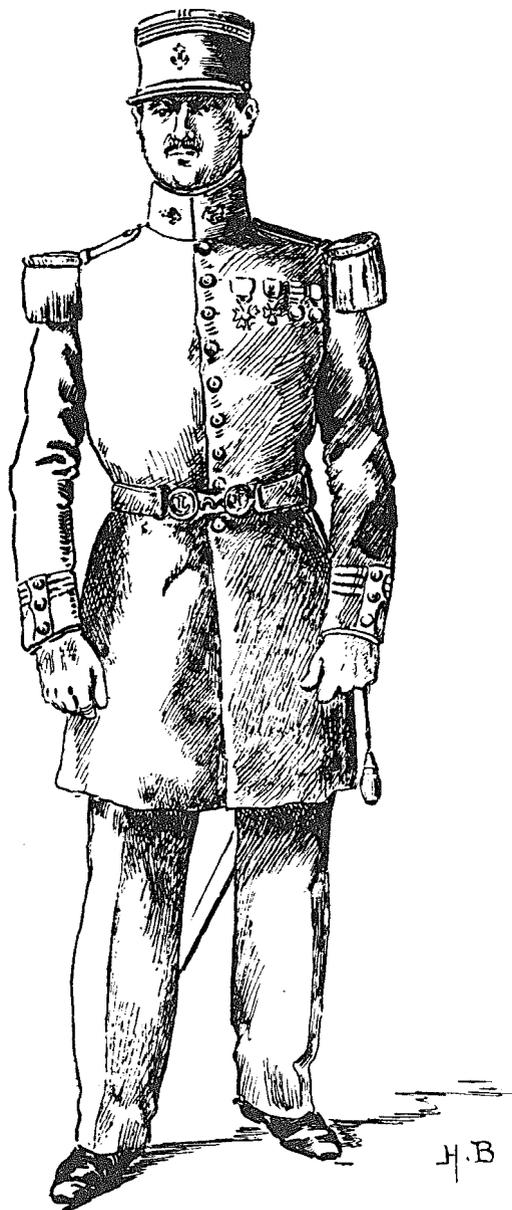
Fig. 9. — Infanterie coloniale. Tenue aux colonies, 1933.
(Indications de soldats coloniaux.)

Casque kaki, ancre cuivre, jugulaire en cuir fauve.
Vareuse et culotte en toile kaki ou toile blanche, ancre et soutaches écarlates sur écusson du fond; bandes molletières kaki; boutons en cuivre.
Équipement en cuir fauve. Mousqueton.



Fig. 8. — Bataillon d'Infanterie coloniale du Maroc 1931.
(D'après les indications d'un soldat du corps.)

Couvre-képi en toile kaki. Jugulaire en cuir fauve.
Vareuse, culotte (sans passepoil), bandes molletières en drap kaki. Ancre et soutaches écarlates. Boutons en cuivre. Liseré écarlate aux brides d'épaulettes. Cravate kaki.
Équipement fauve. Musette cachou. Couverture brune sur le sac.



Capitaine d'Infanterie coloniale. Tenue de cérémonie (1933-1935).
(Rèlements.)

Képi noir, galons et ancre en or. Tunique entièrement noire; boutons, galons, ancre, épaulettes et leurs brides en or. Pantalon bleu à passepoil écarlate. Ceinturon noir, médaillons dorés. Gants blancs. Éperons en cuivre. Sabre à lame droite, fourreau acier, garde à quatre branches de laiton (modèle 1923). Dragonne en soie noire, gland en or.

Les Caporaux-Chefs, créés en 1928, ont porté en 1929 et début de 1930, trois galons de laine; à partir du milieu de 1930, insignes de l'ancien Caporal-Fourrier, soit deux galons de laine,

Caporal-chef (rengagé)
d'Infanterie coloniale.
Tenue de ville (1932-
1935).



Képi bleu foncé, cordonnets et ancre écarlates, fausse jugulaire en or.

Paletot en molleton bleu foncé; ancre du collet écarlate; brides d'épaulettes en drap du fond liseré d'écarlate; boutons en cuivre.

Deux galons de caporal et galon plus étroit de rengagé (au-dessous) en laine écarlate, baguette en or au haut du bras.

Pantalon gris bleuté à passepoil écarlate.

Ceinturon en cuir fauve.

une baguette de métal; à partir de 1932, on a ajouté un petit galon de laine, plus étroit, comme soutache d'ancienneté, pour les soldats, caporaux et caporaux-chefs rengagés.

On tolère, surtout depuis 1933, les galons posés d'une couture à l'autre de l'avant-bras, à la manière des galons en pointe d'avant-guerre, et également le ceinturon en galon noir, fermant par un seul médaillon en cuivre, orné d'une ancre.

(A suivre.)

Henry BOISSELIER et Lieutenant-Colonel DARBOU.

LES COIFFURES DES FORCES FRANÇAISES LIBRES

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 4)

Lorsqu'en 1944, la vaillante Armée française, toujours égale à elle-même, remit le pied sur le sol de France, qu'avec l'aide de nos Alliés elle devait libérer totalement du joug allemand, nous regardions curieusement nos soldats que nous ne reconnaissions plus. En effet, nous avions gardé le souvenir de l'uniforme de 1939-1940 et nous les retrouvions, quatre ans après, avec des équipements totalement nouveaux pour nous : tenues anglaises ou américaines. Vainement, nous cherchions un signe nous permettant de reconnaître quels étaient les soldats qui venaient d'arriver en vainqueurs. Une chose surtout étonnait : les bonnets de police et les bérêts. Qu'étaient ces soldats au calot rouge? et ceux-ci au bérêt vert?

Nous allons essayer dans les lignes qui vont suivre d'énumérer les diverses coiffures de l'Armée de la France Libre telles qu'elles étaient lors des débarquements en Normandie et en Provence.

* * *

Avant d'aborder la description de ces diverses coiffures, où le « calot » domine, qu'il nous soit permis de rappeler les différentes formes de ces derniers.

Nous avons vu (*Le Passepoil*, 12^e année, p. 38 et 13^e année, p. 98) qu'en 1859-1860, la Garde impériale, sauf les Guides, et tous les régiments de la Ligne avaient été dotés d'un bonnet de police dont le corps, ou fond, était formé d'un morceau presque rectangulaire de drap plié en deux, le pli formant le sommet, et dont le bandeau, ou turban, se composait de deux bandes de drap, ou rabats, de forme demi-elliptique, c'est-à-dire présentant de chaque côté une courbe convexe de l'avant à l'arrière. C'est, à peu de chose près, cette forme (moins la doublure, les galons, les passepoils, l'attribut et le gland du Second Empire), qui était en usage dans l'Armée française depuis 1915, soit en drap bleu horizon, soit en drap kaki lorsque celui-ci vint remplacer celui-là (fig. 1). Ce calot peu aimé dans l'armée à cause des pointes que formait le sommet à l'avant et à l'arrière (surnommées « hausse à 1.500 ») était très « bahuté », ces cornes étaient rentrées par les « anciens » malgré l'interdiction et le modèle réglementaire était bien souvent remplacé par un calot « fantaisie » acheté chez un chapelier ou chez le cantinier et dont les pointes étaient coupées en arrondi, tandis que le turban, ne présentant qu'une très légère courbe concave de l'avant à l'arrière, avec arrondis aux extrémités, était passepoilé de couleur tranchante (fig. 2 et 2 bis). C'est ce modèle qui a été repris pour certains corps de la 2^e D. B. et de la 1^{re} Armée française, comme nous allons le voir tout à l'heure.

En 1891, il avait été mis en service dans l'Armée française un autre type de bonnet de police appelé « calotte de campagne et de corvée », il était confectionné dans des capotes H. S. (d'où les teintes propres à chaque arme : gris de fer foncé pour les Chasseurs à pied, bleu foncé pour les Cuirassiers, les Dragons et l'Infanterie, bleu ciel pour les Chasseurs à cheval et les Hussards). Le corps, appelé « bandeau » dans la description, était composé de deux morceaux de drap dont le haut présentait une courbe demi-elliptique convexe de l'avant à l'arrière. Un soufflet, nommé « fond » à tort, de drap en forme de lentille unissait ces deux courbes; normalement, plié en deux, ce calot pouvait s'ouvrir, permettant ainsi, par les grands froids, d'enfoncer plus profondément la coiffure qui descendait alors jusqu'aux yeux. Les deux morceaux du « pourtour à oreilles », ou turban, dans leur partie centrale, épousaient la courbe du corps du bonnet pour s'abaisser beaucoup plus à l'avant et à l'arrière (fig. 3). Pour les Officiers, la partie convexe des bandeaux était plus haute que pour la troupe, ce qui donnait au bonnet de police une allure plus élégante. Il était d'ailleurs confectionné en drap fin, de la couleur de la tunique ou du dolman, avec passepoils de la « distinctive » sur le bord supérieur des rabats; pour les grades, des soutaches en métal du bouton de la tenue, en forme de V renversé, étaient cousues à cheval sur le devant du corps du calot, tandis que l'insigne du corps était brodé en cannetille sur le devant du bandeau (fig. 4). C'est ce modèle, du type « Officier » qui, avec le galonnage, a été repris lui aussi, dans les F. F. L., par la 1^{re} Armée française en particulier; mais les rabats, de forme uniquement demi-elliptique, sont, par conséquent, plus hauts à l'avant et à l'arrière qu'au modèle décrit ci-dessus; l'arrondi est donc parallèle à la courbe du fond du bonnet à trois centimètres environ en dessous de celle-ci. L'insigne de corps est généralement brodé sur un rond, un ovale ou un losange de drap parfois de la couleur du passepoil, cousu à l'avant du côté gauche du rabat (fig. 5).

Un troisième modèle de bonnet de police en usage dans l'Armée française des débarquements est le calot américain : entièrement kaki avec ou sans passepoil aux rabats, il a dans l'ensemble la forme du type « fantaisie » en usage en France en 1939-1940, décrit plus haut, mais son

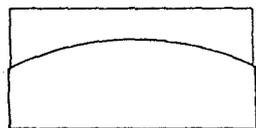


Fig. 1

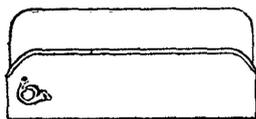


Fig. 2



Fig. 2 bis

Fig. 1. — Modèle en 1939-1940.

Fig. 2 et 2 bis. — Modèles « Fantaisie » en 1939-40
et en usage dans certains corps des F. F. L.

fond, quoique droit, (parfois très légèrement courbe) à angles arrondis, possède souvent un étroit « soufflet »; de plus, son bandeau est la plupart du temps en un seul morceau, sans échancrure par derrière, et le côté gauche vient se rabattre sur celui de droite se terminant en pointe à hauteur de l'oreille (fig. 6). Il est à signaler que ce croisement du bandeau a été utilisé avec ou sans échancrure par derrière, pour beaucoup de calots français de drap de couleur des types de 1891 ou de 1917 à 1940 (fig. 7, 8 et 9), car il ne faut pas oublier que ces coiffures pour ainsi dire « extra-réglementaires », ont été fabriquées par des tailleurs aussi bien militaires que civils et que, souvent, ces calots ont été confectionnés suivant le désir de l'acheteur. C'est ainsi que dans un même régiment on peut voir des bonnets de police avec bandeau se croisant et d'autres avec les deux parties réunies par une couture verticale sur le devant comme sur le derrière.

Ces trois principaux types de calots connus, il faut noter que, pour une même arme, le modèle de bonnet de police et la couleur varient suivant qu'un homme appartient à la Division

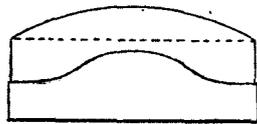


Fig.3

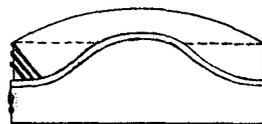


Fig.4



Fig.5

- Fig. 3. — Modèle 1891 (troupe).
 Fig. 4. — Modèle 1891 (officiers).
 Fig. 5. — Modèle à soufflet des F. F. L.

Leclerc ou à la 1^{re} Armée française. En effet, ces coiffures, confectionnées dans différents pays d'Europe ou d'Afrique, n'ont vu aucun règlement officiel présider à leur fabrication tant pour la forme que pour les teintes; cependant, pour tous on a toujours cherché à rappeler les couleurs distinctives de l'Arme.

*
* * *

Prenons d'abord le calot du modèle (fig. 2, 2 *bis* et 9) utilisé chez nous jusqu'à l'Armistice.

Dans la 1^{re} D. B. (Division Leclerc), où ce modèle domine, il est entièrement garance au 1^{er} Régiment de marche de Spahis marocains (officiers, sous-officiers et cavaliers français), c'est un souvenir du garance des tuniques, des vestes de forme arabe et des burnous du temps des charges

héroïques, des fantasias. Il est à noter que ces calots ont été taillés dans des burnous, inutiles maintenant, et offerts au 1^{er} R. M. S. M. par M^{me} la Générale Catroux, marraine du Régiment. Pour l'Infanterie coloniale (troupe et cadres), dont le fameux Régiment de Marche du Tchad, ex-régiment de Tirailleurs Sénégalais du Tchad, sous les ordres du Colonel Leclerc, le premier corps qui ne voulut pas « amener » les couleurs, le calot est bleu foncé à rabats passepoilés de garance avec ancre dorée sur le devant du côté gauche, anciennes « distinctives » de nos Marsouins. Pour le Train des Équipages, d'une forme un peu spéciale (fig. 6), il est vert à passepoil rouge, couleurs de l'écusson de l'uniforme d'avant cette guerre. Les Transmissions ont le calot bleu foncé passepoilé de bleu ciel. L'Artillerie (3^e R. A. C., 66^e R. A., qui, ensuite, s'appellera 1^{er} Groupe du 40^e R. A. N. A.), comme les F. T. A. (Forces terrestres antiaériennes, anciennement D. C. A.), dont l'insigne rouge et or s'orne d'une Croix de Lorraine blanche sur laquelle se détache en noir un aigle abattu, ont tenu à garder leurs couleurs propres, aussi le calot est-il noir avec un passepoil écarlate aux rabats. Par contre, le 13^e Génie, dont la devise est : « A me suivre, tu passes », le possède entièrement noir, sans aucun passepoil; peut-être est-ce un souvenir des grands revers de velours noir du temps jadis. Au Service de Santé, le fond ou corps du bonnet est amarante et le bandeau est bleu foncé.

Dans la 1^{re} Armée française dont le bras gauche s'orne des armes de la Ville de Colmar, avec la mention « Rhin-Danube », le calot fantaisie en usage dans l'entre-deux guerres (fig. 2 et 2 bis) n'est utilisé que pour les Tirailleurs nord-africains où il est bleu ciel à rabats, ou bandeau, passepoilés de jonquille, couleurs des Tirailleurs; et par le 3^e Spahis marocain où il est garance (parfois écarlate) avec passepoil noir au bandeau et chiffre au-dessus du sceau de Salomon sur un losange de drap noir.

Pour les Chasseurs des 8^e, 16^e et 30^e Bataillons formant la 1^{re} Demi-Brigade marchant avec l'Armée américaine, le calot est bleu foncé passepoilé de jonquille avec cor de même couleur. Il est à noter que, primitivement, les bataillons dits « à pied » avant 1940 portaient cette coiffure, tandis que ceux qui étaient « alpins » ont repris le grand béret bleu foncé orné du cor, emblème de nos « Vitriers ». Le port du béret tend de plus en plus à supplanter le calot trouvé moins « chasseur » par nos petits Diables Bleus.

* * *

Passons maintenant au modèle avec un soufflet formant le fond du corps du bonnet de police (fig. 5, 7 et 8).

Dans la Division Leclerc, le 12^e Régiment de Cuirassiers, notre plus vieux régiment de Cavalerie, ancien « Dauphin-Cavalerie », à cheval jusqu'en 1939, motorisé à cette date, blindé en 1943 en Afrique du Nord, reprenant les teintes propres à cette arme, porte le calot bleu foncé à soufflet garance. Son insigne, en souvenir du « grand Ancien », s'orne d'un dauphin sur fond de gueules. Pendant l'occupation, l'étendard de ce régiment fut caché dans le coffre-fort d'un directeur des haras du centre de la France. Lorsque le « 12^e Cuir » eut atteint Paris, un officier en civil

partit le rechercher dans une région encore pleine d'insécurité. La précieuse relique qu'il ramena fut ressortie, pour la première fois aux yeux de tous, sur la place Kléber à la libération de Strasbourg, devant le front des « Shermans » rassemblés pour la parade. Le 12^e Chasseurs d'Afrique, dont la devise « Audace n'est pas déraison » est gravée sur l'insigne régimentaire représentant la carte de l'Afrique surmontée d'une sorte d'hippocampe au milieu d'une roue dentée, a troqué sa chéchia garance aux trois raies noires contre le calot qui, pour garder les anciennes couleurs distinctives, est bleu ciel à soufflet jonquille. Quant à la P. C. R. (Police de Circulation Routière), son bonnet de police est vert foncé à soufflet blanc.

Dans la 1^{re} Armée française du Général de Lattre de Tassigny, où le soufflet est appelé « fesses », ce calot est bleu ciel à soufflet garance pour les Chasseurs à cheval qui ont ainsi repris les couleurs de la tunique et de la culotte d'avant 1914. Pour les Hussards, il est bleu foncé à fesses bleu clair (teintes de l'écusson du col avant cette guerre), les rabats sont passepoilés de bleu ciel, mais certains, comme cet officier du 2^e que nous avons vu, l'ont marron en souvenir de Chambo-ran; parfois le devant du bonnet de police est agrémenté du « nœud hongrois » blanc, distinctive des Hussards, qui ornait jadis le shako de ces cavaliers légers. Les Dragons ont le calot bleu foncé à soufflet blanc, couleurs distinctives du corps. Il faut citer à ce sujet le bonnet de police du 2^e Lanciers (ancien « Corps franc des Montagnes Noires » rattaché au 8^e Dragons et qui, armé de la lance, a servi de garde d'honneur au Vainqueur de Colmar); ce calot est garance à soufflet bleu ciel avec le côté gauche du bandeau se rabattant par devant sur celui de droite pour se terminer en pointe comme pour le modèle américain (fig. 7). Les Cuirassiers ont la même coiffure que le 12^e de la Division Leclerc. De même les Chasseurs d'Afrique des 1^{er} et 2^e Régiments en ont un semblable à celui du 12^e de la 2^e D. B., tandis que ceux des 3^e, 5^e, 6^o, 8^e, 9^e et 11^e ont troqué le bleu ciel contre le bleu marine tout en gardant le soufflet jonquille, souvenir du col jaune de l'ancienne tunique.

Pour les Spahis, le calot est garance avec fesses, blanche pour le 2^e Régiment, jonquille pour le 3^e, et écarlate pour le 7^e, lequel porte le calot de forme américaine, au dessus légèrement convexe (fig. 6), reprenant ainsi la tradition du « tombeau » de couleur distinctive de la veste de forme arabe. Les Transmissions ont le bonnet de police noir à fesses bleu ciel, couleurs des écussons de cette arme avant la guerre. Pour l'Artillerie et le Génie, il est noir avec soufflet et passepoils écarlate, rappel des couleurs austères de cette arme. Quant au Train des Équipages, son calot est bleu foncé, passepoilé parfois de rouge ou de vert et à soufflet vert, anciennes teintes de nos « tringlots ». Dans les armes dites « à pied », les Officiers du R. M. L. E. (Régiment de Marche de la Légion Étrangère) portent le calot vert empire à soufflet garance rappelant l'épaulette verte et rouge, couleurs chères à la Légion; naturellement, au repos, les Sous-Officiers en général et les Légionnaires se coiffent bien vite du classique képi rigide recouvert de la housse d'un blanc immaculé, auquel ils tiennent tant. Parlant de la Légion, nous ne voudrions pas oublier de mentionner le bérét kaki (du modèle de la Ligne Maginot), orné de la grenade dorée à sept flammes, de la 13^e Demi-Brigade de la Légion, héroïne de Narwick avant de le devenir de Bir-Hakeim. Les Zouaves portent le calot garance à soufflet bleu moyen, rappelant, en les inversant, les couleurs du

« crevé » au bas des manches de la tunique de grande tenue des Officiers de cette arme avant 1940; notons que les cadres des Zouaves ont sur le devant du turban deux petits boutons dorés dits « à grelots », souvenir de ceux qui ornaient les bords du « crevé » de la manche. Les Officiers de Goums ont le calot bleu foncé à fesses et passepoils bleu lavande, comme celui des Hussards, mais, à gauche, le devant du turban est orné du croissant et de l'étoile à cinq branches bleu lavande, insigne des Tirailleurs; quant aux Goumiers, ils gardent leur chèche en corde de poils de chameau. Les Officiers et Sous-Officiers français du 4^e Tirailleurs marocains ont le calot bleu



Fig. 6

Calots américains.



Fig. 7

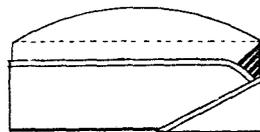


Fig. 8

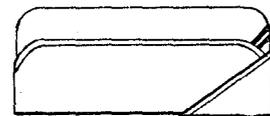


Fig. 9

Calots français des F. F. L. avec bandeau inspiré du modèle américain.

lavande à soufflet et passepoils verts. Il est à noter que les Officiers de Goums comme ceux de Tirailleurs préfèrent, plutôt que le calot, se coiffer du képi bleu ciel à fond garance, cette coiffure, de création déjà ancienne, si caractéristique et bien française, qui reste le seul vestige de nos caractéristiques anciens uniformes.

*
* *

Cette description des coiffures des Armées des débarquements ne serait pas complète si nous ne mentionnions pas, orné de l'insigne de métal blanc des chars, le béret noir (genre béret anglais, c'est-à-dire liseré de cuir à l'entrée de tête avec deux petites ganses noires pendant sur la nuque), porté par le 501^e Régiment de chars de la Division Leclerc, dont la devise est : « Royal-Cambouis sans tache » (1) et dont le bel insigne, offert par la marraine du 501^e, présentée par le Général Malagutti lors de l'embarquement en Algérie pour la France via l'Angleterre, porte cette consigne qui en dit long : « En tuer. » Ce sont trois chars de ce régiment qui entraînent, les premiers de tous les chars de la fameuse D. B., dans Paris, et parvenaient à l'Hôtel de Ville le 24 août 1944. Les Fusiliers-Marins du R. B. F. M. (Régiment Blindé des Fusiliers-Marins) combattant avec

(1) Il est à noter que jadis le surnom de « Royal-Cambouis » était donné au Train des Équipages; mais, sans doute, les Chars l'ont-ils adopté pour eux en raison des moteurs, machines, chenilles, qui doivent ruisseler de graisse et d'huile noire.

des tanks-destroyers qui ont gardé les noms de leurs navires : « *Corsaire* », « *Siroco* », « *Simoun* », ont conservé leur traditionnel « bonnet » (et non béret) bleu à pompon rouge. Les aviateurs ont très souvent remplacé la casquette par un calot soit à soufflet, soit du modèle en usage en Angleterre pour la R. A. F. (pouvant se transformer en casquette à visière (fig. 10), mais toujours en drap bleu « Louise », sans autre ornement que les deux ailes orange. La Demi-Brigade de choc de

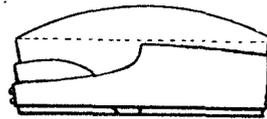


Fig. 10

Calot anglais en usage dans la R. A. F. (1939-1945).

la 1^{re} Armée, appelée Bataillon de choc, est coiffée du grand béret alpin bleu foncé, mais liseré de cuir noir et ganses dans la nuque; il est orné sur le côté droit d'un insigne de métal blanc représentant dans un rond une carte de France sur laquelle se détachent en relief un parachute ouvert et un poignard. Les Hommes des Commandos ont le même béret que ci-dessus, mais noir liseré de noir. Les parachutistes de la marine l'ont vert, liseré de noir, mais d'une taille intermédiaire entre le béret alpin et le béret basque. Enfin, les parachutistes de la 1^{re} Division Française Libre, entraînés en Angleterre, ont le béret anglais de couleur amarante liseré de noir et deux petites ganses noires par derrière avec sur le devant un écusson de drap noir brodé en soies de couleurs représentant un glaive ailé entouré d'une banderole portant ces mots : « Who dares wins » (Qui ose, gagne).

* * *

Avant de terminer ces descriptions, que nous pensons complètes, des coiffures en usage dans l'Armée de la France libre, qu'il nous soit permis de remercier bien vivement les Officiers de la 1^{re} Armée française et de la Division Leclerc de l'amabilité avec laquelle ils nous ont donné les renseignements nécessaires pour composer cet article et sa planche. Certaines petites différences de détails pourront exister entre notre description et la réalité, mais il ne faut pas oublier dans quelles conditions ces coiffures ont été fabriquées et aussi que, de tout temps, le soldat français a préféré la fantaisie au règlement. Il est à signaler que chez les Dragons, les Cuirassiers, le Train, les Chasseurs d'Afrique des 3^e, 5^e, 6^e, 8^e, 9^e et 11^e de l'Armée de de Lattre de Tassigny, les Officiers ont bien souvent remplacé le bleu foncé par le drap noir. De plus, depuis la résurrection d'anciens corps dissous, il n'y a plus d'unités de types ni de couleurs par arme; c'est ainsi que certains régiments d'Infanterie ont pris le calot bleu foncé à soufflet garance porté jusqu'alors par les Cuirassiers, tel le 152^e R. I., en y ajoutant le diable rouge en drap garance découpé, insigne de ce régiment; que d'autres unités d'Infanterie ont ou bien le même bonnet de police avec passepoil blanc ou jonquille sur les rabats ou bien celui de l'Artillerie, tandis que les Artilleurs portent le calot de

l'Infanterie coloniale, moins l'ancre, ou comme le 8^e, qui chaque matin, à Colmar, en août 1945 « envoyait » les couleurs sur la place Rapp, ornée à nouveau de la statue du Général jetée à bas par les Allemands dès l'occupation de l'Alsace, portait le calot bleu marine avec soufflet et passepoils garance, comme celui du 12^e Cuirassiers, mais de forme américaine (fig. 8). Il faut signaler aussi l'École interarmes, installée à Cherchell dès le débarquement allié en Afrique du Nord et qui, au début de juillet 1945, a fait mouvement sur Coëtquidan, dont le calot du modèle à soufflet (fig. 5) est bleu ciel avec fesses et passepoils garance (1), couleurs de celui que portaient les élèves de « Corniche », préparant ce qui fut Saint-Cyr.

Mais, malgré la diversité de forme et de couleur, nos soldats restent ce qu'ils ont toujours été, les vaillants héritiers de vertus et de gloires millénaires sachant redonner à la France, même dans ses pires épreuves, la foi en elle-même et, qu'ils soient de Fontenoy, de Valmy, d'Austerlitz, de Verdun, de Bir-Hakeim, d'Italie, de Strasbourg, de Colmar ou de Berchtesgaden, ils ont toujours montré qu'ils savent, au prix des plus durs sacrifices, rendre à notre Patrie sa grandeur et sa liberté.

Henry BOUTMY DE BAVELAËR.

(1) Ce calot, porté également au 3^e Tirailleurs algériens, fut donné aux Élèves de l'École interarmes par son Commandant, puisque ses teintes étaient celles de Saint-Cyr, en souvenir de ce fameux régiment qu'il avait quitté comme colonel.

ÉPINGLE DE QUEUE



Épingle de queue.
(Révolution.)

Communication de M. R. Gonnard.

Puisque nous en sommes aux coiffures, nous reproduisons ci-contre un objet peu connu. *C'est une épingle de queue Révolution.* Elle a appartenu à Louis Berthet (dont les initiales figurent au-dessus des deux canons croisés) qui était, sous la Révolution, simple canonnier au 1^{er} régiment d'artillerie.

L'objet est en argent; il a été agrandi environ deux fois et demie. Il ornait le ruban qui servait à lier la queue en même temps qu'il contribuait à en fixer les bouts. L'épingle appartient aujourd'hui à un descendant de Jean Berthet, le général Godfroy, à Nice, dont le neveu, notre collègue Roger Gonnard, a bien voulu en faire faire, pour *Le Passepoil*, la photographie ci-contre dont nous le remercions.

E.-L. B.

ÉCHOS ET NOUVELLES

L'Atama. — Nous avons appris avec plaisir la formation à Toulouse d'un nouveau groupement de collectionneurs s'intéressant aux uniformes. C'est l'Académie Toulousaine des Arts Militaires Anciens (ATAMA). Une douzaine d'amateurs, dont plusieurs sont membres du *Passepoil*, ont concouru à la formation de cette Académie qui s'est inscrite elle-même comme membre collectif au *Passepoil*. Elle s'est constituée sous la présidence de M. Discons-Ritay avec M. de Fonvillars comme Secrétaire et notre collègue le Capitaine Épinoux comme Trésorier. Nos meilleurs vœux accompagnent l'ATAMA.

La Sabretache. — Conformément aux projets qu'elle avait exposés dans sa circulaire du 20 juin, la *Sabretache* a commencé la série annoncée de ses causeries. C'est M. Marcel Gayda, bibliothécaire, qui a ouvert le feu le 1^{er} juin avec une causerie sur « les Insignes »; puis ce fut le tour du Vicomte Grouvel, le 6 juillet, avec une causerie sur « l'Armée de Condé ». C'est devant un nombreux auditoire que contenait avec peine la salle de réunion de la Société que notre collègue a fait son exposé historique qui a remporté le plus vif succès. Nous rappelons que la prochaine conférence aura lieu le 5 octobre par M. Robert Bernard et sera consacrée à quelques sabres d'un caractère particulier.

Société des collectionneurs de figurines historiques. — Après un silence de quelques mois dû à des difficultés d'ordre matériel, la Société a repris la plume d'abord avec sa circulaire n^o 18 en juin, puis avec son bulletin mensuel n^o 5 (juillet 1940-juillet 1946), qui, dans sa forme d'avant-guerre fait suite au n^o 4 de mai-juin 1940. Le bulletin contient entre autre une bonne représentation de la première série très variée de figurines sortie de la Maison Mignot et consacrée à la campagne d'Égypte. La Société nous annonce pour la fin de l'année sa 10^e Exposition de figurines et la réalisation d'un film sur les figurines.

Chez nos amis, les Belges. — La Société belge d'Études du Costume, qui porte actuellement le nom de « La Figurine » a, elle aussi, retrouvé son activité. Tombée en léthargie en mai 1940, elle a repris clandestinement ses réunions à la fin de 1943 et a dès ce moment publié une circulaire dactylographiée clandestine. Depuis la libération, son bulletin a revêtu une forme plus normale et M. Winand Aertz, notre ancien collaborateur du *Passepoil*, lui prête un concours régulier. M. J. Demarque, l'actif Secrétaire du groupement, nous écrit qu'il espère le retour de tous les anciens adhérents, en particulier, celui de ses amis de France pour permettre la réédition du bulletin imprimé d'avant-guerre qui faisait la fierté de la Société.

Exposition de Tourcoing. — Il n'est pas trop tard pour signaler la très intéressante exposition de souvenirs militaires des origines à 1870 et de soldats de plomb et d'étain organisée tout au début de l'année 1946 à la Chambre de Commerce de Tourcoing. Bien qu'ouverte seulement à des Tourquennois, cette exposition avait groupé des pièces du plus grand intérêt, en particulier un ensemble de coiffures, armes, gibernes, sabretaches, présenté par notre collègue Pierre Dervaux, qui a remporté un très vif succès. Nous y avons remarqué en particulier quelques sabretaches que le *Passepoil* se propose de reproduire prochainement avec l'aimable autorisation de leur propriétaire.

Nécrologie. — M. Paul JEAN. — Nous avons eu la douleur d'enterrer à Nancy le 13 mars, M. Paul Jean, antiquaire et marchand d'armes à Paris, enlevé en quelques jours par une brusque et cruelle maladie.

Je connaissais depuis près de quarante-cinq ans Paul Jean et j'avais assisté dans les premières années du siècle à ses débuts à Nancy dans le commerce des armes. Ayant acquis petit à petit une solide érudition, courtois dans ses relations, et raisonnable dans ses prix, Paul Jean, sympathisant du *Passepoil*, dès sa création, avait reçu la visite de beaucoup d'entre nous dont la plupart étaient devenus ses amis. M. Henri Feist, secrétaire, et moi-même, l'avons accompagné à sa dernière demeure en apportant à sa veuve les condoléances profondes du *Passepoil*.

M^{me} Jean nous a fait connaître par la suite qu'elle continuait le commerce de son mari dans lequel elle sera assistée par M. Charles Marchal, son fils adoptif, que M. Paul Jean avait initié depuis plus de seize ans à sa profession.

Les ventes. — Cette rubrique a été tenue pendant longtemps remarquablement au *Passepoil*, par Henri Defontaine, qui était d'une compétence toute particulière dans ce domaine. Depuis ses pénibles avatars et sa triste fin (1), cette rubrique a disparu. On m'a demandé de plusieurs côtés de la rétablir; mais il m'est impossible de la tenir moi-même depuis ma province et elle ne peut être rédigée que par un Parisien.

Je fais appel à la bonne volonté de nos collègues parisiens qui suivent les ventes d'armes et de collections militaires et particulièrement celles de la salle Drouot. Je reproduirai avec plaisir les comptes rendus sommaires qu'ils pourraient m'envoyer de ces ventes, en indiquant simplement les pièces les plus remarquables, et les prix pratiqués qui pourraient intéresser les collectionneurs.

Collections particulières et musées militaires. — Un de nos lecteurs nous a écrit pour nous demander s'il existait en province d'autres musées dans le genre du musée de l'armée contenant des pièces susceptibles de concourir à la documentation des amateurs en

(1) Henri Defontaine est mort misérablement, il y a quelques années, dans un hôpital de Lyon. La vie de cet homme, prodigieusement doué, mais à qui manquait le sens de l'équilibre, a été plus fertile en péripéties que le plus étonnant des romans. Je crois avoir été longtemps le seul de ses anciens amis gibernards (et j'ai été certainement le dernier en date) à correspondre avec lui. (E.-L. B.).

matière d'uniformes. Nous allons essayer en répondant à notre collègue de renseigner tous nos lecteurs à ce sujet.

Tout d'abord il existe depuis 1930 deux sections extérieures du musée de l'armée, dont nous avons à plusieurs reprises parlé dans le *Passepoil* (en particulier 11^e année, nos 1 et 3, et 10^e année, n^o 4) : le musée Maréchal Franchet d'Esperey à la Casbah d'Alger, et le musée du Souvenir à Strasbourg, constitués par la magnifique collection de mannequins de Fritz Kieffer, déposée aujourd'hui au musée historique de la Ville de Strasbourg.

Un autre musée officiel est celui de l'École de cavalerie de Saumur. Je suis très mal documenté sur son contenu et sur son sort actuel. Si un de nos lecteurs peut nous renseigner à ce sujet, sa communication sera la bienvenue.

Parmi les collections particulières, vient en première ligne la riche collection Raoul et Jean Brunon, universellement connue et dont les trésors sont si souvent mis à contribution par les publications officielles (*Illustration*, *Revue* diverses de la Section historique, etc...).

Il y avait avant la guerre à Metz la magnifique collection de notre collègue le Commandant Trévelot de Trévalot, qui, surtout au point de vue harnachement, constituait un ensemble merveilleux. Cette collection a été pillée, saccagée et dispersée par les Allemands en 1940; des pièces uniques ont disparu; une partie a pu être retrouvée, nous y reviendrons.

Strasbourg regorgeait avant guerre de collections particulières qui, surtout au point de vue armes, contenaient des pièces remarquables. Citons parmi les plus riches celles de nos collègues Griesser, Fatter et Édouard Weill. Elles sont heureusement sauvées.

Il y avait autrefois à Nancy la collection Betting, qui comprenait deux parties. L'une composée d'armes et de coiffures françaises et étrangères, a été transférée au Musée Lorrain de Nancy, où l'on vient de remettre en place toutes les collections du Musée évacuées dans le Midi pendant la guerre. L'autre, composée uniquement d'objets concernant la gendarmerie, avec quelques mannequins, avait été remise au début du siècle à la caserne de gendarmerie de Nancy, où, faute de crédit pour l'entretenir, elle devenait la proie des mites. Il y a quelques années, dans un geste qui a été l'objet de vives critiques, un colonel, arguant du manque de place dans sa caserne, prit sur lui de disperser cet ensemble aux quatre vents.

Enfin, on nous signalait récemment l'existence aux Ponts-de-Cé, près d'Angers, d'une splendide collection, propriété de M. Germain. Ce musée, qui comprend une cinquantaine de mannequins tant français qu'étrangers et des centaines de coiffures, contient en particulier des merveilles concernant la Garde impériale du second Empire. La salle où était ce musée a été en partie démolie par la guerre et M. Germain hésite à y réinstaller ses collections. Il est question de les transférer dans une grande salle d'un des musées d'Angers ou peut-être même au Mans, où une salle a été offerte à M. Germain pour cela. La question est en suspens.

Voilà, croyons-nous, les collections publiques et privées les plus importantes. Cette liste contient certainement des omissions; nous publierons avec plaisir toutes communications ayant pour but de les réparer.

Fête Nationale et tenues nouvelles. — Les journaux se sont plu à faire ressortir la belle attitude de nos troupes défilant au 14 juillet et à relever l'allure martiale de nos jeunes contingents; ils ont été plus réservés sur les uniformes et avec raison, car pour pratiques qu'elles puissent être, ces tenues n'ont vraiment rien de reluisant.

J'ai assisté à la revue passée dans une grande ville de l'Est d'une de nos plus belles divisions. Le Général commandant cette unité, doué d'une belle prestance et pourvu d'un magnifique passé militaire, se mettant à l'unisson de ses soldats, est venu les passer en revue en chemise, les manches retroussées, avec un calot sur la tête et armé de.... sa petite baguette de chef d'orchestre. Vraiment, cela manquait de décorum et on pouvait se demander de quel pétrin ce général habillé en garçon boulanger avait l'intention de nous tirer. « C'est la tenue de pansage généralisée », disait auprès de moi un officier général de l'armée d'avant-guerre qui était venu en civil, craignant sans doute d'être le seul à arborer ses feuilles de chêne et sa tunique noire, à quoi un camarade un peu loustic lui répondit par cet abominable à-peu-près : « Vous pouvez dire la tenue de pansage généralisée. »

Et j'ai dit que notre général était bel homme. Mais que penser de ces officiers supérieurs bedonnants qui marchaient seuls à pied en tête de leur unité dans la même tenue, avec, pour tout armement, un gros étui de revolver qui leur battait sur la cuisse? C'était vraiment pénible pour ne pas dire plus. Ah! comme ils devaient regretter le commode et décoratif cheval d'autrefois! Mais la note comique était donnée par le malheureux porte-fanion du général qui suivait partout à dix pas derrière, portant son fanion couché sur l'épaule au bout d'une interminable lance. Ce lancier à pied, coiffé d'un minuscule bonnet de police, faisait peine à voir. Ne pourrait-on pas trouver un autre port de ce fanion qui fasse un peu plus militaire et un peu moins pêcheur à la ligne? Le fanion porté verticalement comme un drapeau à l'aide d'un baudrier aurait une toute autre allure.

Allons-nous revenir à l'utopie qui périodiquement sévit dans l'armée française : la suppression de la grande tenue et la mystique de la tenue unique? Espérons tout de même que cette revue aura ouvert quelques yeux, au moins ceux des malheureux qui ont été obligés de défilé ou de présenter les armes face au soleil et en calot. Ils ont pu méditer sur l'utilité d'une coiffure à visière.

E.-L. B.

ERRATA DANS LE PRÉCÉDENT NUMÉRO (21^e à 25^e année, numéro unique) :

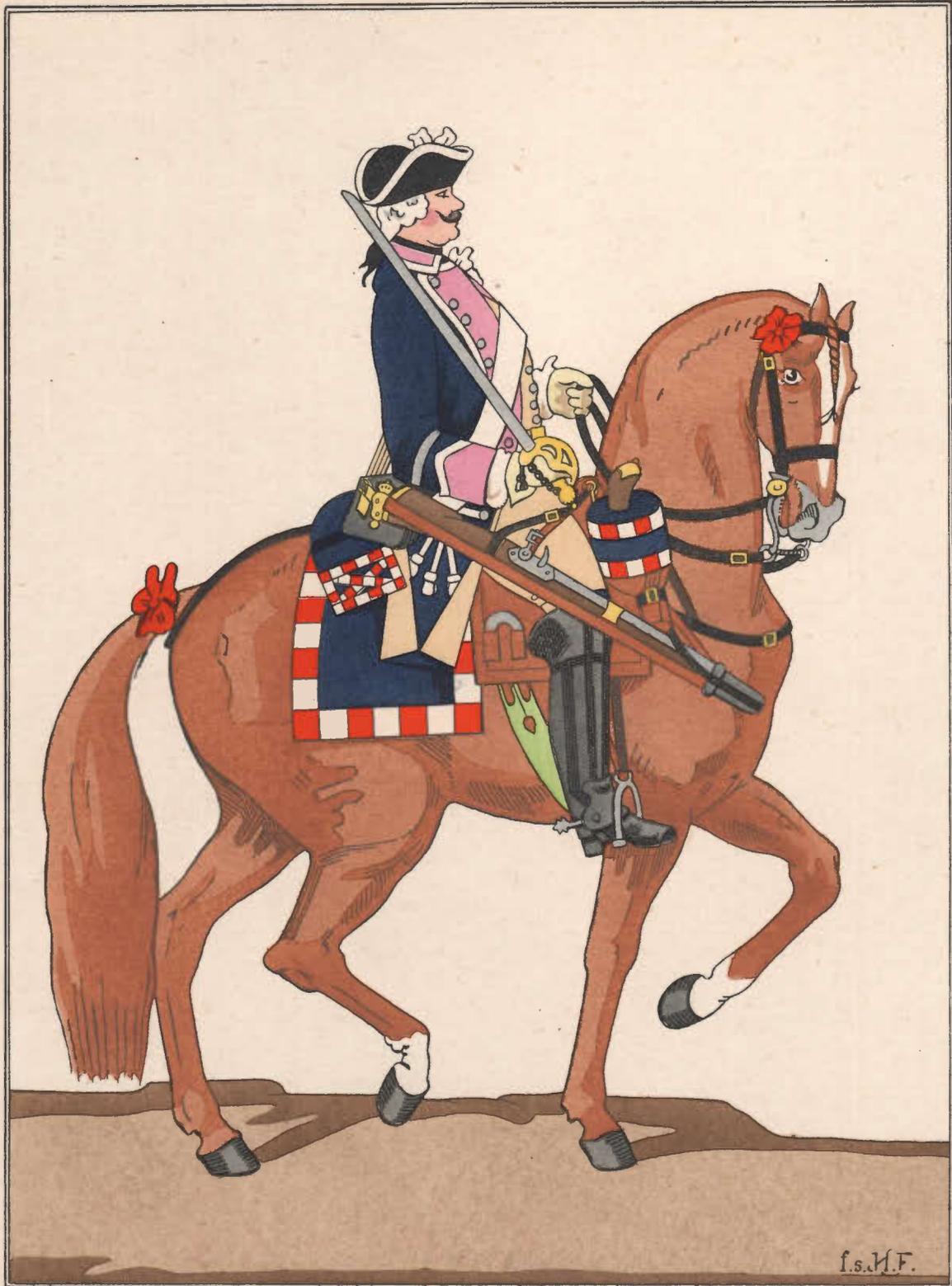
Page 32. — Légende de la vignette : lire 1944 au lieu de 1945 ;

Page 33. — V, deuxième ligne, lire 214 à 221 au lieu de à 222.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : H. FEIST.

BERGER-LEVRAULT, IMPRIMEUR, NANCY. N^o 31.0580. — 10015. — 9-46.



NORMANDIE - CAVALERIE - 1767 - MARÉCHAL DES LOGIS
D'après l'album annexé au Règlement du 25 avril 1767.



CUIRASSIER DU 1^{ER} RÉGIMENT
Tenue de route — Début de la campagne de 1812



OFFICIERS DU 2^e HUSSARDS EN CAMPAGNE
1805 - 1806



LES COIFFURES DES FORCES FRANÇAISES LIBRES (1944 A DÉBUT 1945)

2^e D. B. {
 1 - Spahis
 2 - Service de Santé
 3 - 12^e Cuirassiers
 4 - 12^e Chasseurs d'Afrique
 5 - Artilleur

1^{RE} ARMÉE {
 6 - Chasseur à cheval
 7 - Parachutiste
 8 - 3^e Spahis
 9 - Train
 10 - Tirailleur Nord Africain

11 - Bataillon de choc
 12 - Officier de Zouaves
 13 - Officier du R. M. L. E.
 14 - Dragon

LIBRAIRIE MILITAIRE CART

Successeurs de Ch. CLAVREUIL

8, Rue de l'Ancienne-Comédie - PARIS (6^e) Téléph. : DAN 93-15

Ouvrages sur l'Art de la Guerre - Costumes et Histoire militaires
Historiques régimentaires - Artillerie - Fortification - Histoire
— Toute documentation sur les costumes militaires —

ACHATS DE BIBLIOTHÈQUES ET LOTS DE LIVRES

Catalogue " LE BIBLIOTHÉCAIRE MILITAIRE " sur demande

ANNONCES RÉSERVÉES A NOS MEMBRES

OFFRES

1. VALLET. — *Croquis de cavalerie*. Relié. 500 fr.
2. *Souvenirs du Capitaine Parquin*. Broché, bon état, mais à relier. 200 fr.
3. BUCQUOY. — *Les Médecins militaires*. 400 fr.
4. M.-Gonnard, 21, quai de Retz à Lyon, échange-rait giberne gendarme de la Maison du Roi, 1814 avec banderole bel état et aiguillettes idem, contre objets-similaires Premier Empire ou Maison du Roi.

DEMANDES

1. Les années 1922 à 1931 du *Passepoil*.
2. La première année de *La Giberne*.
3. *Les Alsaciens dans les corps d'élite*.
4. *Les garnisons d'Alsace*.
5. *La France en campagne*.
6. *La Garde Impériale*, de RICHARD.

Envoyer offres au Commandant Bucquoy.

MAISON PAUL JEAN

2, Rue Christine, PARIS (6^e).

ACHAT - VENTE - LOCATION

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires - Armes - Coiffures - Cuirasses
Décorations - Plaques - Boutons, etc.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes de France " Le Passepoil " est dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît habituellement tous les trois mois et est exclusivement réservé aux membres de la Société.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs (de nationalité française), collectifs (musées, bibliothèques, cercles, sociétés, etc...) et correspondants (de nationalité étrangère).

COMITÉ ACTIF POUR 1946

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY
(Fondateur et Président)

L^e-COLONEL DARBOU
(Vice-Président)

GÉNÉRAL INGOLD
(Vice-Président)

HENRI FEIST
(Secrétaire)

GEORGES BUCQUOY
(Trésorier)

A. DEPREAUX
(Vice-Président
de la « Sabretache »)

CH.-F. KELLER
(Président honoraire
de la Société des Collectionneurs
de Figurines historiques)

VICOMTE GROUVEL
(Membre du Comité
de la « Sabretache »)

H. LACHOUQUE
(Conservateur-adjoint
du château
de la Malmaison)

L^e-COLONEL DILLET
(Président de la Société
des Collectionneurs
de Figurines historiques)

E. GRANGIÉ
(Contrôleur central
des contributions directes,
Conseiller juridique)

L. ROUSSELOT
(Peintre militaire)

H. BOISSELIER
(Membre
de la « Sabretache »)

PAUL MARTIN
(Conservateur-adjoint
des Musées de Strasbourg)

E. LELIEPVRE
(Peintre militaire)



26^e ANNÉE — N° 2

TROISIÈME CYCLE — ANNÉE 1946

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES DE FRANCE



" EDITIONS DU PASSEPOIL "
IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT
PARIS-NANCY-STRASBOURG

K. J. P.
Vall. P.

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

— Archers écossais du corps, 1480 — par Ch. THAON avec une planche en couleurs hors texte n° 5 de Ch. THAON	33
— Troupes françaises en Allemagne, 1763-1768 — par le Lieut.-colonel DARBOU	34
— Généraux à six galons — par le Commandant E.-L. BUCQUOY	36
— Perles documentaires — par ELB	37
— Lefèvre, brigadier au 6 ^e d'artillerie, 1805 — par R. GONNARD avec une planche en couleurs hors texte n° 7 de P. BENIGNI	38
— Questions et Réponses	40
— Cipahis de l'Inde, 1783-1785 — par H. BOISSELIER avec une planche en couleurs hors texte n° 6 de H. BOISSELIER	41
— Les Chasseurs à cheval, 1814-1815 — par le Lieutenant-colonel DARBOU avec une planche en couleurs hors texte de E. LELIÉPVRE	45
— 16 ^e Régiment de Tirailleurs en Syrie, 1939-1940 — par G. REYDELLET avec une planche en couleurs hors texte de J.-E. HILPERT	49
— Le 101 ^e Génie, 1945 — par Henry BOUTMY	51
— Bulletin de la Société	53
— Alius alium erudit	54
— Échos et Nouvelles	57
— Revue bibliographique	63

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes de France

COTISATIONS POUR 1947

Membres actifs français	500 fr.
Membres actifs étrangers	600 fr.
Droit d'admission pour les nouveaux membres.	50 fr.

Adresser :

1^o Tout ce qui concerne les cotisations à

M. le Trésorier du "Passepoil", 13, rue de la Ravinelle, Nancy.

Compte Chèque Postal N° 391-43, Nancy.

2^o Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Président,

M. le Commandant BUCQUOY, 13, rue de la Ravinelle, Nancy.

ARCHERS ÉCOSSAIS DU CORPS — 1480

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 5)

Cet article et cette planche sont à l'intention de ceux qui nous ont véhémentement reproché de donner trop de types postérieurs à 1914. Ils leur prouveront l'éclectisme du Passepoil et la bonne volonté de son président. E.-L. B.

Depuis que Charles VII créa la Compagnie des Gardes Écossaises du Roi, 25 archers furent choisis parmi les plus braves et les plus dévoués de cette compagnie. Leur fonction était de veiller jour et nuit sur la personne du Roi. Ils prirent successivement le nom d'archers et de garde de la manche; leur chef portait le titre de premier homme d'armes de France.

Sous Louis XI, époque qui nous occupe, ils avaient l'entière confiance de ce roi soupçonneux. Ils la méritaient car ils lui avait sauvé la vie sous les murs de Liège. Quant au soir de sa vie, Louis XI flairant la trahison autour de lui, se cloitra dans la sombre forteresse de Plessis-Lez-Tours, ses fidèles archers écossais seuls le gardaient, alors que l'armée et la cour encensaient le futur roi.

Nous avons dessiné notre homme d'armes de droite d'après une enluminure de l'époque de Charles VII représentant ce roi entouré de sa garde écossaise adorant le Rédempteur. Sous Louis XI l'aspect de ces gardes est le même et le dessinateur Job, en illustrant l'histoire de ce roi, représenta ceux-ci d'une façon semblable, seuls quelques détails de la brigantine varient; nous ne savons où il puisa sa documentation.

Notre personnage de gauche porte en quelque sorte la « petite tenue » probable de cette compagnie, c'est-à-dire la casaque de France à croix blanche, aux épaules de laquelle sont brodés le chardon d'Écosse. Il est armé du « trait à poudre » ou couleuvrine à main qui est l'ancêtre rustique du fusil. Il est coiffé du traditionnel béret écossais au turban rayé ou « diced band » orné ici d'une plume de faisan. D'après Pascal de nombreux gardes de la compagnie écossaise portaient, même sous Louis XIV et XV, le plaid ou la claymore pour marquer leur origine. Nous avons constaté sur un dessin original du dessinateur Bombled illustrant le roman « Quentin Durward » qu'il donna avant nous une tenue presque pareille à un garde écossais de Louis XI.

Pour terminer, voici, d'après une photographie que nous a obligeamment communiquée un chercheur anglais, une rondache que portèrent les Écossais, presque aussi inséparable d'eux que leur plaid jusqu'au XVIII^e siècle. C'est un bouclier rond couvert de cuir, clouté de cuivre; l'originalité de celui-ci réside dans le dessin formé par les clous représentant naïvement le chardon emblème de l'Écosse.



Ch. THAON.

TROUPES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

1763-1768

Il y a quelques mois, se tenait à Baden-Baden une exposition d'art et de souvenirs franco-badois. Y figuraient entre autres deux tableaux représentant des officiers et soldats français, dont le *Passepoil* donne une reproduction. Ces deux tableaux sont la propriété du margrave Berthold, chef de la Maison grand-ducale badoise, qui avait bien voulu les prêter pour cette exposition.

Ce sont des soldats de la fin de la guerre de Sept Ans que nous avons sous les yeux. Les deux tableaux ont dû être peints en Allemagne, vers la fin de la guerre. Nous croyons devoir les dater de la période comprise entre 1763, qui marqua le terme des opérations et qui est la date de licenciement de Royal-Italien, et 1768, époque à laquelle des modifications ont été apportées à la tenue des Légions.

Leur intérêt réside surtout dans le fait qu'ils présentent avec d'assez curieuses particularités de détail, des militaires français tels qu'on dit les voir à ce moment-là sur les bords du Rhin.

Le premier de ces tableaux contient exclusivement des officiers : trois colonels, l'un d'un régiment étranger d'infanterie, le second de dragons, le troisième de cavalerie; un officier du génie, représenté de façon curieuse avec le casque et la cuirasse de tranchée; un brigadier d'infanterie; un lieutenant général, un maréchal de France et un maréchal de camp; deux commissaires des guerres, un médecin et un chirurgien; enfin le plus curieux de tous, un élève « de l'École militaire, aide de camp » (conformément à la légende inscrite sur le tableau même), qui porte une tenue bien inédite d'aide de camp à cette époque.

Le second tableau est consacré en majeure partie à des troupes légères. Il est surtout intéressant parce qu'il reproduit les uniformes des six légions légères dans lesquelles avaient été fondus les anciennes troupes légères et les corps francs, et qu'il représente chacune par un grenadier, un fusilier et un dragon : légion Royale, Légion de Condé, de Haynault, de Soubise, de Conflans et de Flandre. A côté des légions figurent les quatre régiments de hussards alors existant : Bercheny, Chamborant, Esterhazy et Royal-Nassau, dans des tenues qui concordent avec celles des hussards figurant à la bibliothèque de Darmstadt et que le *Passepoil* a jadis reproduites. Puis trois fantassins assez curieux : grenadiers de France, Royal-Corse et Royal-Italien, sont représentés dans le coin de gauche du même tableau.

Dans les numéros qui paraîtront ultérieurement, le *Passepoil* reviendra sur plusieurs de ces uniformes, dont les plus curieux feront l'objet de planches en couleurs et de dessins en noir, et seront accompagnés d'une étude plus complète sur plusieurs des corps représentés.

Lieutenant-colonel DARBOU.



Troupes françaises en Allemagne 1763-1768.

Tableaux appartenant au margrave de Bade, ayant figuré à l'exposition de Baden-Baden de 1946 et photographiés pour le *Passepoil* par les soins du lieutenant-colonel Darbou.

GÉNÉRAUX A SIX GALONS

C'est au cours des campagnes d'Algérie que l'on trouve sous Louis-Philippe les premiers exemples de généraux portant des képis galonnés; on en retrouve au cours de la guerre de 1870, dont le plus connu est le général Chanzy qui porta son képi à sept galons assez longtemps dans les années qui suivirent la guerre.

Les journaux illustrés ont donné au moment de la campagne de Madagascar un portrait du général Dodds avec six galons sur les manches. Ensuite c'est en 1912 au Maroc que Gouraud promu général au cours de la campagne, et peut-être dans l'impossibilité de se procurer de suite la tenue réglementaire, arbora un képi de colonel d'infanterie de marine orné d'un sixième galon. Ce geste immédiatement connu de tous enthousiasma les Marsouins et provoqua des imitateurs.

Il s'est renouvelé paraît-il dans des temps plus proches de nous, mais je n'avais jamais pu arriver à avoir des précisions à ce sujet lorsque par le plus grand des hasards un de mes vieux et fidèles camarades de lycée et de Saint-Cyr, le général Frech faisant avec moi un échange de nos portraits respectifs, m'envoya la photographie que j'ai fait reproduire ci-contre pour nos lecteurs. Je lui demandai aussitôt des explications sur cette tenue insolite et j'ai reçu de lui une longue lettre que je résume ci-dessous.

Le général Frech qui avait fait toute sa carrière dans l'infanterie de marine adorait fanatiquement son arme et son commandement de colonel qu'il comprenait d'une façon particulièrement élevée. Ce fut pour lui un chagrin profond en recevant les étoiles de quitter sa tenue de marsouin et la chère ancre qui avait été l'insigne de toute sa vie militaire. Il s'était embarqué fin 1934 pour l'Indochine en colonel d'infanterie de marine pour se rendre à Hué former la brigade autonome d'Annam qui comprenait un régiment de marsouins. Sa nomination de général lui parvint sur le bateau et il revêtit aussitôt la tenue de général qu'il avait emportée dans ses cantines.

Mais au cours de son séjour à Hué, en 1937, le général qui avait gardé la nostalgie de sa tenue



de marsouin fit coudre un sixième galon sur sa tunique et son képi de colonel, et c'est dans cette tenue qu'il assista le 14 juillet aux festivités intimes du régiment d'infanterie de marine (apéritif d'honneur, visite au réfectoire, spectacles, etc...), déchainant l'enthousiasme de ses marsouins et décuplant leur esprit de sacrifice envers la mère Patrie. Il porta encore cette tenue (qu'il qualifie lui-même de fantaisie et d'entorse au règlement) dans deux ou trois circonstances analogues à la fin de son séjour.

C'est sans doute là le dernier en date des généraux à six galons de l'armée française, qu'il ne faut pas confondre avec les colonels à six galons aperçus en 1945 parmi les officiers de génération spontanée de la Résistance (de celle du moins qui est née après le départ des Boches) et qui ont donné de ces six galons des explications aussi puérides que ridicules.

Pour en revenir au général Frech dont la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur s'appuie sur deux croix de guerre abondamment palmées et étoilées, je lui adresse mon très affectueux remerciement avec l'expression de la déférente gratitude du *Passepoil* pour son intéressante communication.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

PERLES DOCUMENTAIRES

Nous étions assez bien documentés sur les cantinières du premier Empire, mais nous ignorions l'existence des cantiniers et surtout leur uniforme. Un de nos collègues nous signale dans un très beau volume publié par la librairie Hachette *La France immortelle* à la page 246 une planche représentant un magnifique soldat de la République avec cette légende : « cantinier d'infanterie légère ». Nous nous sommes précipités sur l'ouvrage et avons retrouvé sans peine sous ce titre une vieille connaissance : le carabinier d'infanterie légère de Raffet, promu simplement par Hachette au titre de cantinier (sans doute pour avoir conquis... le cœur de la cantinière).

Dans *Jacques*, un roman publié en 1941 et qui fit quelque bruit, Christian Mégret nous donne deux descriptions d'uniforme assez imprévues. Page 29 : « j'aperçus une tenue de Saint-Cyrien dolman bleu pâle et pantalon rouge, schako à plumet blanc » l'auteur n'a certainement jamais rencontré un cyrard dans la rue. Page 31, un des héros du roman manipule des soldats de plomb et parmi eux « les voltigeurs bleu et blanc!! les uhlands polonais tout rouges, coiffés de la schapska, la sabretache leur battant les mollets!! » et on m'assure que M. Christian Mégret fait partie de la Société des Collectionneurs de figurines historiques. Que serait-ce si c'était un profane.

Aperçu chez un marchand de Strasbourg un tableau représentant un superbe général de la Révolution. « Le général Kléber » disait une obligeante étiquette ; la seule difficulté est que ce général, qui d'ailleurs ne ressemblait nullement à Kléber, portait une magnifique..... légion d'honneur.

E.-L. B.

LEFÈVRE, BRIGADIER
AU 6^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE A CHEVAL
(PLANCHE HORS TEXTE N° 7)

C'est une bonne fortune pour un amateur d'uniformes que de mettre la main sur un souvenir de régiment offrant des détails aussi précis que celui de ma collection dont M. Benigni a tiré la planche hors texte n° 7 du présent numéro et le dessin ci-contre.

Ce document a été envoyé par Lefèvre (1) à sa famille ainsi qu'en témoigne une assez longue note manuscrite figurant au bas de ces deux portraits. A quelle date a-t-il fait cet envoi? Nous pensons que c'est vers 1805. Au premier abord nous avons estimé en étudiant certains détails que ces deux dessins remontaient à l'époque du Consulat, mais sans nous attarder au fait que sur son portrait à pied nous voyons sur sa poitrine la barrette rouge de la Légion d'honneur. — insigne qui a souvent été ajouté après coup sur les portraits de cette époque (ce qui ne semble pas être le cas ici, après un examen approfondi) — il y a une preuve indéniable que ces portraits ne sont pas antérieurs à 1805, ce sont les jugulaires qui n'existaient pas auparavant.

Dans ses deux portraits, Lefèvre porte un schako à visière rapportée fortement inclinée, qui rappelle beaucoup celle d'une miniature d'officier d'artillerie à l'époque du Consulat, de la collection Bernard Frank parue dans le n° 2 de la 17^e année du *Passepoil*; mais le schako de cette miniature est démuné de jugulaire, ce qui confirme ce que nous disions plus haut. Le cordon natté n'orne que le devant de la coiffure, avec des raquettes à droite; il est arrêté sur le côté gauche par un petit bouton d'uniforme et cousu à côté de la rosace de la jugulaire; un petit gland écarlate est fixé seul dans le haut du pourtour supérieur de gauche du schako. La plaque, simple grenade de cuivre placée entre la cocarde et la visière est d'inspiration plutôt consulaire qu'impériale (2); il faut noter aussi la disposition des jugulaires en dehors du service; elles sont nouées ensemble au-dessus de la visière, comme il est d'usage pour les casques au lieu d'être relevées et attachées derrière la base du plumet.

L'habit-surtout de notre personnage est bien réglementaire avec ses revers arrondis passepoilés de rouge; seule la coupe du collet embrassant amplement le bas du menton, mode qui semblait abandonnée depuis le Consulat est curieuse à noter. Elle témoigne qu'au moment des changements

(1) Il signe Lefèbvre, mais le dessinateur le dénomme Lefèvre.

(2) Martinet nous donne des hussards de 1806 qui n'ont pas encore arboré l'aigle impériale sur leur bonnet et leur sabretache.



F. Heugnot

Brigadier au 6^e Régiment d'Artillerie à Cheval.

Tenue de sortie été. — 1805.

de régime et de goût les modes ne disparaissent que peu à peu. Les galons de grade, en laine aurore passepoilés de couleur distinctive sont courants à l'époque, ceux-ci sont jaune d'or.

La coiffure poudrée, par derrière seulement, est à elle seule très intéressante, avec les cadnettes noires liées avec la queue, celle-ci entourée de son ruban de soie noir est fixée par une épingle à tête de cuivre. Les favoris ont une coupe très curieuse et finissent en s'incurvant vers l'oreille.

Il n'y a rien à dire semble-t-il sur l'armement et le harnachement qui paraissent conformes au règlement. A noter cependant, comme me l'a fait remarquer M. Benigni, le port de la dragonne flottante sans être passée autour du poignet ; les artilleurs, combattant avec leur canon ne risquaient pas, comme les cavaliers de se trouver désarmés au cas où leur sabre serait tombé par terre.

Le dessin ci-contre nous montre le brigadier en tenue de sortie d'été, ayant abandonné le gilet et la culotte de drap tressés d'écarlate ; il se présente à nous en gilet de piqué blanc et culotte de nanquin, dont le port était toléré aux militaires qui pouvaient les acquérir de leurs deniers.

Roger GONNARD.

QUESTIONS ET RÉPONSES

140^e Question (posée par M. A. Bronner). — On représente souvent des tirailleurs algériens avec le gland de la chéchia jaune, alors qu'il a toujours été bleu. Le gland jaune a-t-il réellement existé? N'a-t-il pas été porté par le bataillon de tirailleurs détaché depuis 1863 à la garde impériale?

141^e Question (posée par M. le capitaine Stiot). — Peut-on me donner toutes indications sur la médaille dite « de Navarrin », qui est en bronze et comporte à l'avert la tête de Minerve (textes officiels, leurs références, réglementation du port de la médaille).

142^e Question (posée par M. le capitaine Stiot). — Au cours de la guerre 1914-1918 il a été créé pour l'aéronautique, outre les insignes du personnel navigant, des insignes de spécialités brodés, portés sur le bras gauche par les mécaniciens, les arrimeurs, les armuriers, les régleurs-mitrailleurs, et armuriers, les artificiers et les électriciens. Cet insigne pour les artificiers consistait en un obus à ailettes brodé en laine bleu foncé pour les caporaux et soldats et en or et argent pour les sous-officiers. Pourrait-on me donner les dimensions de cet insigne et m'en communiquer un croquis.

143^e Question (posée par M. G. Adeline à Meknès). — Y avait-il sous le premier Empire dans l'infanterie des fanions de compagnie. Quelles étaient leur couleur réglementaire, et ces fanions étaient-ils les mêmes pour les compagnies de même numéro des différents bataillons.

CIPAHIS DE L'INDE ET RÉGIMENT DE PONDICHÉRY SOUS LOUIS XVI 1783-1785

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 6)

Au cours de l'année 1937, notre savant collègue, le lieutenant-colonel Darbou put, grâce à une longue correspondance, se faire communiquer un volumineux dossier sur le corps des Cipahis; dossier qui devait étayer une étude très complète sur ces vétérans de nos troupes coloniales indigènes pour la période comprise entre 1814 et 1938. Ce dossier nous fut confié et notre joie fut grande en y découvrant des dessins, relatifs au règne de Louis XVI, établis sur des données irréfutables. Ces dessins serviront de point de départ à notre étude. « Les troupes de la marine et des colonies » publiées dans le *Passepoil* depuis de nombreuses années ne traitant que d'une époque plus récente, il nous a semblé qu'étudier les Cipahis sous le règne de Louis XVI pourrait en quelque sorte préfacier un historique de ce corps pour la période précitée.

Nous ne pouvons essayer à retracer ici l'histoire d'un corps qui, créé en 1737, a subi de nombreuses transformations. Nous renvoyons nos lecteurs à l'excellente plaquette publiée chez Lavauzelle en 1892 sous la signature de Renaldo.

Ce n'est qu'en 1773 que les Cipahis reçurent leur premier uniforme régulier. Il comprenait une soubreveste bleue à col, revers et parements jaunes, veste et gilet de toile blanche, culotte de toile blanche allant jusqu'aux genoux et bordée de bleu, boutons blancs timbrés d'une ancre, toque blanche. C'est la tenue représentée figure 1. Nous avons pu compléter cette description un peu sommaire grâce à des planches anglaises contemporaines. Cet uniforme aurait été conservé en principe jusqu'à la réorganisation de 1783, nous disons en principe car si nous nous reportons aux souvenirs du chevalier de Mautort nous trouvons à la date du mois de mars 1782 les lignes suivantes qui modifient prodigieusement cette question vestimentaire:

« Ces nouvelles troupes (les cipahis) furent habillées à la manière de celles d'Hyder Ali, mais chaque corps de différentes couleurs avec la réserve cependant de porter les revers et parements du régiment auquel il était rattaché — l'uniforme des nôtres fut vert et voici en quoi il consistait : une veste dans le genre de celle des chasseurs avec revers et parements, un gilet blanc, un caleçon vert, une ceinture rouge, pour coiffure, une toque ou turban vert artistement arrangé avec des ornements rouges. Le tout en toile de coton. Cet habillement avait fort bonne grâce. »

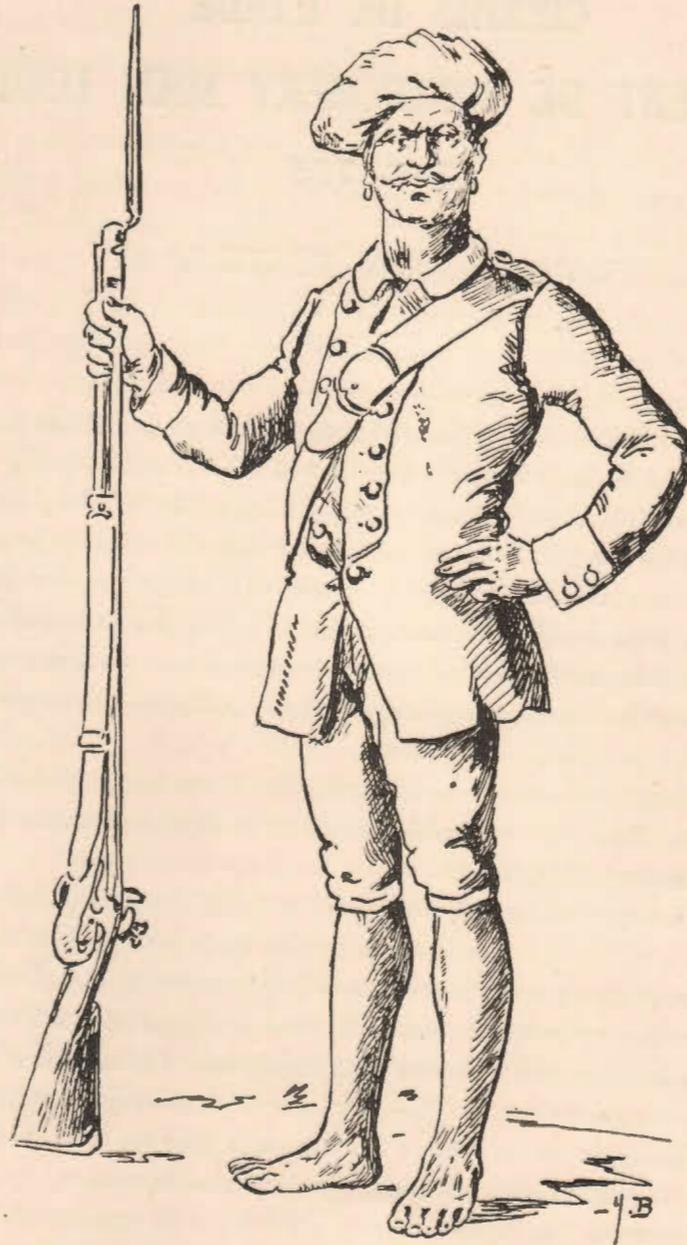


Fig. 1. — Cipaye 1775.

Notons que ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la couleur verte était portée par les Cipahis — en 1778 un petit corps de dragons, levé pour la défense de Pondichéry, coiffé d'un petit casque en cuivre avec un turban blanc enroulé autour, recevait l'habit vert à col, revers et parements rouges, boutons cuivre, gilet et culotte blancs, guêtres à la dragonne noires. C'est la tenue que nous évoquons par la figure 2, empruntée aux archives dont nous avons parlé plus haut.

Nouveau décret de réorganisation au début de 1783 : il est prescrit que les Cipahis formeront cinq bataillons qui seront chacun rattaché à l'un des cinq régiments composant l'armée des Indes. Il est confirmé que la couleur des revers, parements et collet sera celle du régiment auquel chaque bataillon est adjoint, mais nous nous demandons si le commis chargé de rédiger l'ordonnance n'était pas atteint de daltonisme lorsqu'il précise que la couleur du fond de l'habit sera rouge (texte soigneusement recopié tel quel dans le Recueil de Lienhart et Humbert).

Or le port de l'habit rouge était la caractéristique de l'uniforme des cipahis anglais. En outre, au cours des précédentes guerres, il s'était produit de tragiques méprises où l'uniforme rouge des volontaires de Bourbon avait été confondu avec les habits écarlates des troupes anglaises. Enfin l'examen des documents tirés des archives du corps nous permet d'affirmer que le fond de l'habillement était bien vert.

D'ailleurs nous trouvons dans le journal du général Decaen, nommé capitaine général des Établissements de l'Inde à ce moment de la paix d'Amiens, une étude très complète sur les cipahis tels qu'ils existaient en 1792 et qu'il se proposait de reformer à l'effectif de deux bataillons, étude dans laquelle il fait



Fig. 2. — Dragon-cipaye.
Siège de Pondichéry 1778.
Document des archives du corps
des cipayes de Pondichéry.

ressortir qu'à cette époque le corps portait l'habit vert. Pour rester fidèle à cette tradition, le général Decaen fit embarquer dans les cales des navires transportant ses troupes blanches un stock important de drap de cette nuance destiné à l'habillement de ses nouvelles recrues. La question de la couleur du fond de l'habit nous paraissant réglée, malgré le désaccord avec le règlement de 1783, nous donnons ici quelques renseignements relatifs aux uniformes faisant l'objet de notre planche hors texte.

Notre premier personnage appartient au bataillon rattaché au régiment de Pondichéry, tiré des archives du Corps, il porte une toque caractéristique qui semble spéciale audit bataillon. Le cipaye de la figure 2 appartient au régiment de l'Isle-de-France, faisant partie de la brigade d'Austrasie, il est exécuté d'après un dessin anglais du temps, tiré lui aussi des mêmes sources. Son uniforme ne diffère que par quelques petits détails de celui du bataillon de Pondichéry, notamment dans l'aspect de la coiffure. Tous deux portent les couleurs distinctives des régiments français du même nom. Nous ne saurions traiter des cipahis sans mentionner le régiment français de Pondichéry. Créé en 1772, il se couvrit de gloire dans toutes les guerres de l'Inde. Les couleurs distinctives de l'uniforme à la création furent conservées jusqu'en 1781-1787, c'était l'*orange*, mais la coupe dudit uniforme a été certainement modifiée en 1780, époque où le régiment compris dans la capitulation de Pondichéry (1778) puis ramené en France a été complètement remis sur pied à l'effectif de deux bataillons. De plus si nous nous en tenons à Lienhart et à Humbert, la couleur orange aurait été remplacée vers 1786-1787 par le rouge cramoisi, le fond de l'habit restant blanc, mais une note qu'à bien voulu nous communiquer notre collègue le vicomte Grouvel nous apprend, d'après la carte militaire de France de 1787 de Sirjean, que le régiment de Pondichéry aurait eu l'habit et parements blancs, col et revers bleus..... Que conclure, sinon la contradiction entre ces deux descriptions. Peut-être quelque chercheur pourra-t-il nous fixer sur la dernière couleur distinctive portée par le régiment de Pondichéry; et il nous paraît intéressant de remarquer que l'évolution de l'uniforme des cipahis français et des cipahis anglais demeure longtemps parallèle. Ce fait seul nous paraît propre à confirmer le port de l'habit rouge décrit au règlement de 1783 et nous estimons que le fond de l'habit fut bien vert dès 1782.

Il nous semble qu'il n'était pas inutile d'essayer de fixer ce point d'histoire des débuts de l'uniforme des cipahis. Peut-être pourrions-nous remarquer ici et ce sera notre conclusion que la valeur documentaire des règlements militaires est quelquefois sujette à caution et qu'ils ne sauraient avoir dans tous les cas force de loi.

H. BOISSELIER.

LES CHASSEURS A CHEVAL SOUS LA PREMIÈRE RESTAURATION (1814-1815)

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 8)

Lors de l'abdication de l'Empereur, l'arme des chasseurs à cheval comprenait :

1^o Le régiment des chasseurs à cheval de la Garde, à 20 compagnies, dont 10 de Vieille Garde et 8 de Jeune Garde — ces dernières formant le 2^e régiment des chasseurs de la Jeune Garde — et 2 compagnies de Mameluks, dont une de Vieille Garde et une de Jeune Garde.

2^o 28 régiments de chasseurs de la ligne, numérotés de 1 à 16, 19 à 29, 31 (les 17^e et 18^e étaient dissous depuis 1794, et n'avaient pas été reconstitués sous l'Empire; le 30^e, formé à Hambourg par décret du 3 février 1811, avait été, par décret du 18 juin de la même année, transformé en 9^e cheveu-légers lanciers; ces trois numéros étaient restés vacants.

Par ordonnance royale du 14 mai 1814, les cavaliers maintenus au service des 10 compagnies de Vieille Garde et de la 1^{re} compagnie de Mameluks constituent le corps royal des chasseurs de France, à 4 escadrons (à l'effectif total de 642 hommes, alors que dans la Garde impériale les compagnies étaient de 125 hommes chacune). Les compagnies de Jeune Garde étaient versées dans la ligne.

Une autre ordonnance royale du 12 mai, fixant les effectifs de la cavalerie, ne maintenant que 15 régiments de chasseurs de la ligne, chaque régiment à 4 escadrons de 2 compagnies, le régiment ayant 644 hommes et 527 chevaux.

Mais par ailleurs, antérieurement à l'ordonnance du 12 mai, un arrêté de S. A. R. Monsieur, en date du 23 avril 1814, avait prescrit la formation de 4 régiments d'infanterie (régiments d'infanterie du Roi et de la Reine, régiments d'infanterie légère de mêmes dénominations) et de 4 régiments de cavalerie (cuirassiers, dragons, chasseurs et hussards du Roi) qui devaient former des corps d'élite. La mise sur pied de ces régiments fut commencée, mais l'ordonnance précitée du 12 mai fondit les 4 régiments de cavalerie en question avec le n^o 1 de leur arme. Le 1^{er} régiment de chasseurs prit par suite le titre de régiment de chasseurs du Roi. En même temps, les régiments 2 à 8 reçurent également un titre princier, et, le 16 janvier 1815, le 9^e reçut le titre de régiment du Colonel-général.

Les 15 régiments conservés furent constitués comme suit :

1^{er} régiment (du Roi) : Ancien 1^{er} chasseurs; chasseurs du Roi.

2^e Régiment (de la Reine) : ancien 2^e Chasseurs; escadrons 1, 2, 4 et 5 du 19^e Chasseurs; escadrons 2 et 4 du 16^e Chasseurs; compagnies 11, 12 et 15 des Chasseurs de la Jeune Garde; 7^e escadron des Éclaireurs de la Garde (2^e régiment).

3^e Régiment (du Dauphin) : ancien 3^e Chasseurs et 23^e Chasseurs; compagnies 13, 16 et 17 des Chasseurs de la Jeune Garde; 8^e escadron des Éclaireurs de la Garde (2^e régiment).

4^e Régiment (de Monsieur) : ancien 4^e Chasseurs; 1^{er} escadron du 26^e Chasseurs; escadrons 3, 4, 5 du 27^e Chasseurs; 1^{er} escadron des Éclaireurs de la Garde (1^{er} régiment).

5^e Régiment (d'Angoulême) : ancien 5^e Chasseurs; escadrons 1, 2 et 5 du 21^e Chasseurs.

6^e Régiment (de Berry) : ancien 6^e Chasseurs; 2^e escadron des Éclaireurs de la Garde (1^{er} régiment).

7^e Régiment (d'Orléans) : ancien 7^e Chasseurs; escadrons 1 et 2 du 27^e Chasseurs; compagnies 14 et 18 des Chasseurs de la Jeune Garde; mameluks de la Jeune Garde (2^e compagnie).

8^e Régiment (de Bourbon) : anciens 8^e et 25^e Chasseurs; 3^e escadron des Éclaireurs de la Garde (1^{er} régiment).

9^e Régiment (du Colonel-général) : ancien 9^e Chasseurs; escadrons 4 et 5 du 24^e Chasseurs.

10^e Régiment : ancien 10^e et 19^e Chasseurs.

11^e Régiment : ancien 11^e et 28^e Chasseurs.

12^e Régiment : ancien 12^e Chasseurs; 3^e escadron du 16^e Chasseurs; escadron 3 et 5 du 26^e Chasseurs; 4^e escadron du 21^e Chasseurs; 4^e escadron des Éclaireurs de la Garde (1^{er} Régiment).

13^e Régiment : ancien 13^e Chasseurs; escadrons 1, 2 et 3 du 24^e Chasseurs.

14^e Régiment : anciens 14^e et 31^e Chasseurs.

15^e Régiment : ancien 15^e chasseurs; escadrons 1, 2 et 3 du 29^e Chasseurs; 3^e escadron du 21^e Chasseurs.

(D'autre part, les anciens 20^e et 22^e Chasseurs étaient versés dans le 2^e lanciers, les escadrons 4 et 5 du 29^e Chasseurs dans le 1^{er} lanciers).

L'ordonnance du 15 mai 1814, créant six colonels-généraux, attribuait au duc de Berry la dignité de colonel-général des Chasseurs et Cheval-légers-lanciers.

Aux Cent-Jours, les 9 premiers régiments perdirent leurs dénominations princières et ne furent plus désignés que par leurs numéros. Au retour du Roi, les Chasseurs de la Garde impériale (ex-Chasseurs de France) et les 15 régiments de la ligne furent licenciés, de juillet à novembre 1815.

Pendant le séjour de Louis XVIII à Gand, il fut formé, en juin 1815, un régiment de cavalerie légère avec des cavaliers qui avaient rejoint le Roi; ce régiment prit le nom de Royal-Chasseurs. En octobre, il servit de noyau à la formation du Régiment des Chasseurs de la Garde royale.

UNIFORMES

Le duc de Berry, colonel-général. — Sous la première Restauration, le duc a porté la tenue des officiers de son régiment, le 6^e Chasseurs. Nous en connaissons deux uniformes différents, correspondant aux deux tenues successives du régiment. La première, en schako, que Valmont nous a conservée, fait l'objet de la figure 1; elle est datée de 1814. La seconde, que nous avons relevée sur une estampe du Musée Carnavalet, correspond à la tenue en casque du régiment, au début de 1815 : le duc porte le casque à chenille du régiment avec une aigrette blanche; l'habit-veste du

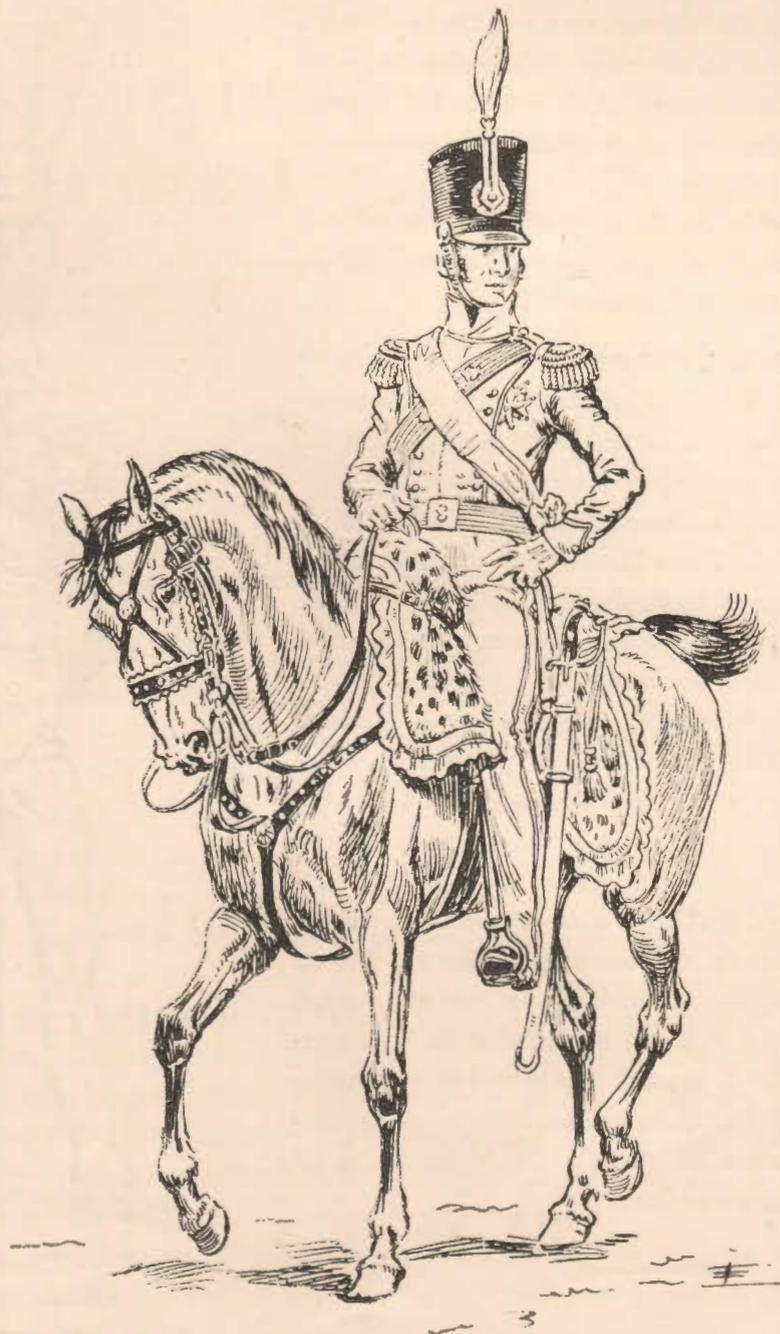


Fig. 1. — Le duc de Berry (1814-1815).

Colonel-général des cheuau-légers et chasseurs.

Schako noir, aigrette blanche, porte-plumet, galons, boutons et jugulaire argent. Habit vert, collet jaune, revers en drap du fond passepoilé jaune, parements jaunes, épauettes d'argent. Banderole de giberne et ceinturon en argent, ornements de banderole or. Plaque du Saint-Esprit, grand cordon bleu. Pantalon gris, bande argent bordé de passepoil jaune. Sabre à fourreau de fer, poignée or, cordon or, bélière argent. Schabraque en peau de panthère, galons argent, feston jaune. Brides cloutées d'argent, ornements or et feston jaune, filet argent.

régiment avec de grosses épaulettes d'argent; le pantalon long gris clair à double bande rouge; l'équipement en galon d'argent coupé de raies rouges dans le sens de la longueur; un sabre de cavalerie légère et le grand cordon du Saint-Esprit.

Les épaulettes du duc de Berry sont celles de colonel; elles portaient généralement sur l'écusson une couronne ducale du même métal que l'épaulette (1).

Le régiment du Roi, 1^{re} formation. — Ce régiment fut formé avec 450 hommes d'élite prélevés sur 26 régiments de Chasseurs (2). Destiné à faire partie d'une sorte de garde royale, il fut peu de jours après fusionné avec le 1^{er} Chasseurs, lorsqu'on se décida à constituer la Maison du Roi.

La formation eut lieu effectivement, et un uniforme fut tout au moins essayé. Deux planches de Gentil représentant l'une un officier, l'autre un chasseur, sous les titres respectifs de « chasseurs du duc de Berry, officier (3) » et de « Chasseur du Roi », sont reproduites par nos 2^e et 3^e dessins en noir. La tenue diffère de celle du 1^{er} Régiment par le plastron écarlate, et aussi par l'épaulette et l'aiguillette aurore pour le chasseur, qui a déjà le casque que portera un peu plus tard le 1^{er} régiment. L'officier est en schako, sans aiguillette et avec les épaulettes d'argent. Sa tenue se rapproche fort de celle du « Chasseur-grenadier du duc de Berry », faisant l'objet de notre dessin en noir n^o 4, et qui est en réalité, par son colback, un cavalier de la compagnie d'élite du régiment. Il porte déjà le n^o 1 sur son portemanteau, preuve qu'il a été dessiné au moment où les chasseurs du Roi fusionnaient avec le 1^{er} régiment. Il est emprunté à une planche de Canu.



Fig. 2. — Chasseurs du duc de Berry.
Officier (avril-juin 1814).

Schako noir galonné argent; porte-plumet argent, gancé et boutons or, plumet blanc, visière bordée d'argent. Veste verte, collet revers et retroussis rouges, boutons d'argent, épaulettes et cordons d'argent. Ceinture rouge bordée or. Gants noirs. Pantalon vert avec galons et bordé dans le bas rouge, patte dessous pied rouge. Fourreau noir à garniture or, dard en fer. Bélière noire à bouclerie or. Banderole de giberne noire à ornements or.

(A suivre).

Lieutenant-colonel DARBOU.

(1) Sous la seconde Restauration, le duc, à titre de colonel-général des Chasseurs, a porté la tenue de colonel des Chasseurs de la Garde royale.

(2) Mémoires du général comte de Saint-Chamans.

(3) Cette estampe a été reproduite sous la forme d'une planche de Job dans les *Tenues des Troupes de France* (1^{er} volume, aquarelle n^o 19).

16^e RÉGIMENT DE TIRAILLEURS TUNISIENS

ALEP (SYRIE) — 1939-1940

LIEUTENANT COMMANDANT LA SECTION DE DÉPANNAGE

(PLANCHE HORS TEXTE N° 9)

A la mobilisation de 1939, le 16^e R. T. T. tient garnison dans le Djebel Druse avec portion centrale à Soueida; il est formé de deux bataillons type T. O. E. sans aucun moyen automobile.

Pour être mis sur pied de guerre, il va recevoir de la métropole :

- 1^o Encadrement et troupe nécessaire pour renforcer les deux bataillons existants;
- 2^o Un bataillon complet formé en France qui sera le 3^e bataillon;
- 3^o Une section d'éclaireurs motocyclistes (1 sous-lieutenant et 25 éclaireurs) dotée d'un side-car et de 25 motos.

L'encadrement de renfort est pris sur le territoire de la XIV^e Région dans les dépôts de Lyon, Grenoble, Romans, Chambéry et Annecy et réuni en octobre 1939 à Montélimar pour le renfort des deux premiers bataillons et à Rochemaure (Ardèche) pour le 3^e bataillon. Tous ces officiers proviennent des chasseurs alpins ou de l'infanterie alpine et il faudra troquer les bérets pour le képi « bleu-cerise » à bandeau bleu ciel et croissant d'or; adieu cors de chasse et galons en V.

Le lieutenant Reydellet du dépôt du 13^e B. C. A. de Chambéry est affecté à la 11^e compagnie du 3^e bataillon; sa profession d'inspecteur des permis de conduire le fait désigner pour aller chercher le matériel auto au parc de Réserve Automobile de Roanne; ce matériel est battant neuf à l'exclusion des voitures légères. Sur le parcours Roanne—Montélimar deux camionnettes termineront leur courte campagne car les conducteurs, pris au pied levé, ignorent pour la plupart la technique de la marche en convoi et de plus sont souvent de simples débutants du volant.

Renfort et matériel sont embarqués à Marseille le 4 décembre pour arriver à Alep les 13 et 14, car entre temps le 16^e a quitté le Djebel Druse pour tenir garnison dans la capitale du Nord-Syrien.

En janvier 1940 le lieutenant Reydellet reçoit l'ordre du colonel du 16^e R. T. T. de prendre le commandement de la section de dépannage; deux officiers ont déjà été usés dans ce poste en moins de deux mois. Il faut en effet entretenir en parfait état tout le matériel auto, s'occuper des approvisionnements, faire l'instruction des conducteurs (théorie et pratique) prendre part à la manœuvre hebdomadaire de régiment et surtout faire des états. De plus il est créé une école de conduite pour toutes les garnisons du Nord-Syrien (légion, tirailleurs sénégalais, etc...) puis faire passer les examens.

Seule la section d'éclaireurs a reçu une tenue spéciale (casque de motorisés, lunettes, canadienne fourrée en mouton, combinaison de toile kaki).

Le lieutenant commandant la section de dépannage a à sa disposition, un side-car et sa tenue ordinaire de tirailleur ne convient pas du tout à son travail; aussi va-t-il s'en confectionner une lui-même qui sans être prévue par le règlement sera acceptée par accord tacite par le commandement.

Comme il ne peut être question de fixer une paire de lunettes sur le casque du modèle général de l'infanterie, il se coiffe d'un bonnet de police kaki à passepoil bleu ciel sur lequel il peut fixer sans difficulté une paire de lunettes datant des premiers jours de l'auto et dénichée dans l'arrière boutique d'un oculiste d'Alep.

Pour protéger sa vareuse kaki des taches d'huile et graisse, il passe par-dessus un blouson de skieur en toile à fermeture éclair, emporté de France à tout hasard; les écussons du régiment sur drap kaki sont cousus sur le col rabattu; pattelette de grade sur drap kaki sur le côté gauche du blouson; insigne du régiment sur le côté droit; chèche noué autour du cou en ville, entourant la tête dans le « bled » pour se protéger du sable. Taille serrée par le ceinturon portant le revolver; sifflet nécessaire aux commandements suspendu à un cordon de laine noire passant autour du cou sous le col du blouson.

Il ne peut être question de porter la culotte « mastic » dans le side; comme il vient des chasseurs le lieutenant possède encore une culotte bleu foncé à passepoil jonquille qu'il utilisera pour toutes les séances de travail comme le règlement le lui permet; c'est pour ces raisons que l'on a pu voir de janvier à avril 1940 à Alep et sur les routes du Nord-Syrien le lieutenant turco par en haut et chasseur par en bas, avec allure très « sport » malgré les réflexions parfois peu courtoises et le regard toujours réprobateur des vrais « turcos ».

Sur le side-car Terrot n° 2235, l'insigne du régiment est peint, comme d'ailleurs sur tous les véhicules du régiment.

Sur le garde-boue avant, l'insigne spécial des véhicules d'infanterie : carré blanc contenant un rectangle jaune.

G. REYDELLET.



Insigne du 16^e R. T. T.
Syrie 1940.



Insigne du 33^e B. C. A.
La Valbonne 1942.

LE 101^e GÉNIE

Le 101^e Génie surnommé le « régiment du Rhin », dont l'insigne, de la forme d'un écu allongé, représente, se détachant en noir, une barque montée par des sapeurs fendant les flots du Rhin en émaux de couleurs, possédait, au 3 novembre 1945, lorsqu'il nous fut donné de le voir en détail, quelques particularités qu'il nous a paru bon de noter.

Sur le bras gauche, au-dessus de l'écusson « Rhin-Danube » aux couleurs de la ville de Colmar, marque distinctive adoptée par la I^{re} Armée, tous les sapeurs portent une étroite bande de drap noir, légèrement courbe, sur laquelle se détache en blanc le mot « RHIN ». Abandonnant le calot à « fesses », ce régiment a repris le modèle « fantaisie » d'avant 1940, mais entièrement noir à passepoil écarlate sur les rabats. La tenue est américaine : chemise de flanelle kaki, pantalon long de même teinte pris dans les guêtres de toile grège lacées sur le côté. Les tambours et clairons n'ont pas le galon de livrée tricolore, mais leurs guêtres sont blanches, comme leur ceinturon de grosse toile; ils sont gantés de peau blanche et portent des crispins blancs. Baudrier porte-caisse blanc, pas de cuissard.

La flamme de clairon, en rayonne, a, franges comprises, environ 30 centimètres de large sur 22 de haut. Divisée en diagonale, elle est rouge pour le triangle rectangle supérieur et noire pour l'inférieur. Au centre, à cheval sur ces deux couleurs, entouré d'un cercle d'or d'un centimètre de large, un disque bleu ciel de 15 centimètres de diamètre sur lequel figurent, en argent réhaussé de noir, le pot en tête et la cuirasse du Génie. A l'angle inférieur droit, sur le fond noir, se détache en or liseré de rouge le chiffre 101. Franges dorées sur les trois côtés pendants. La flamme, ou tablier, de tambour est identique comme dessin, mais plus grande et carrée; tandis que celle de la grosse caisse, très longue, est de forme rectangulaire en hauteur.

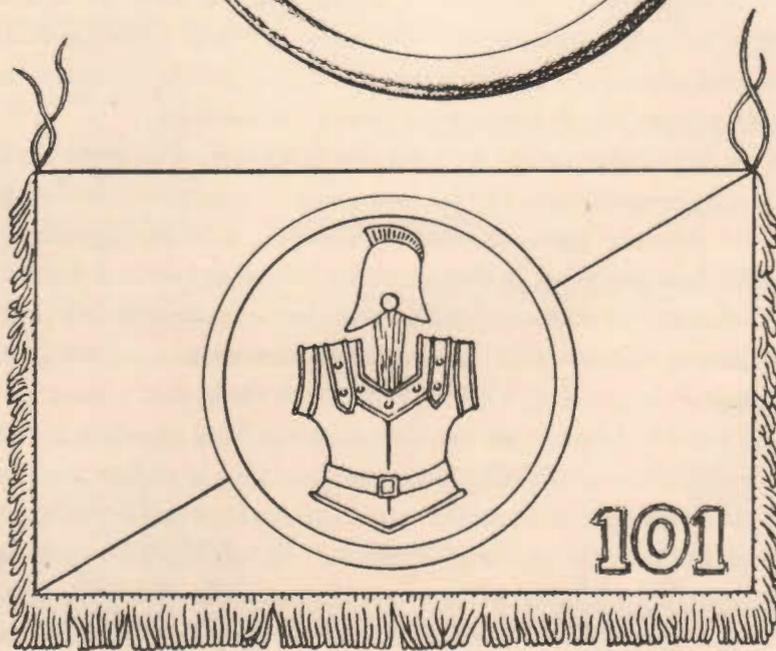
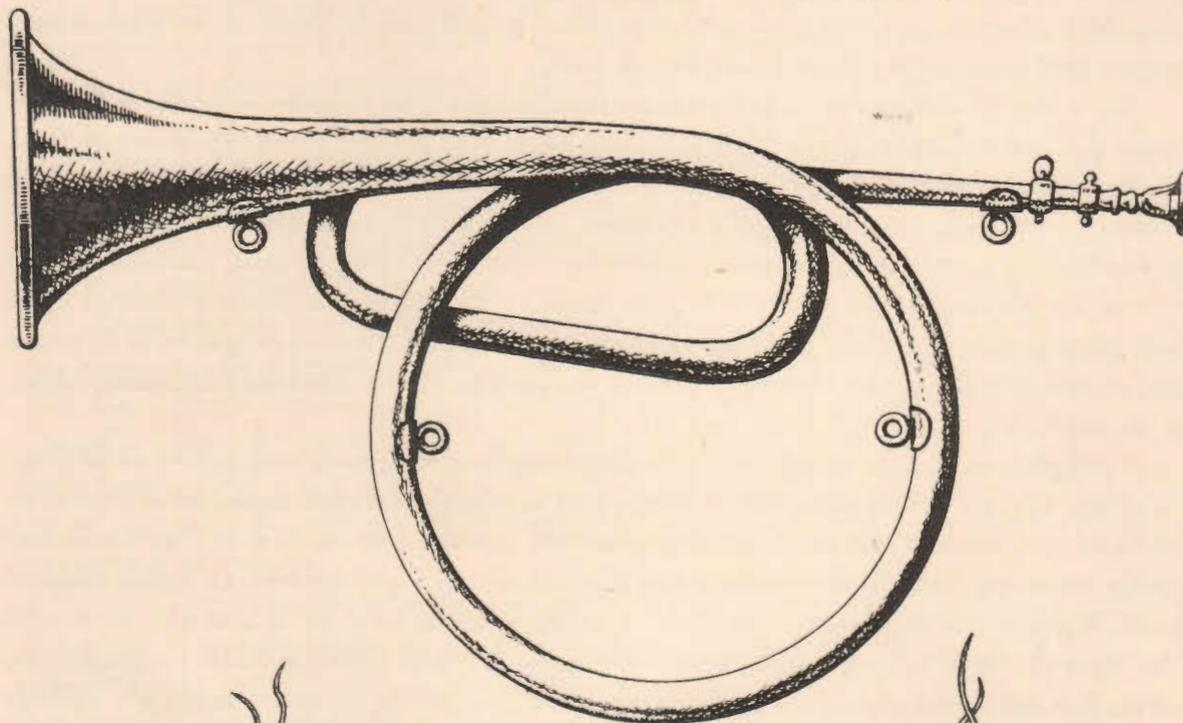
Au moment où la « clique » a fini de jouer, les tambours, d'un geste rapide et sec, portent leurs deux baguettes horizontalement devant leur visage à hauteur de la bouche, les bras placés horizontalement; les clairons, après un simple moulinet, montent également leur instrument horizontalement à hauteur des yeux, la flamme étant présentée tombant normalement.

La moitié des clairons est dotée de l'instrument classique, mais nickelé, que nous connaissons tous et le reste de clairons en laiton dits « de troupes de montagne » conformes au dessein ci-contre. La tonalité, la longueur, le pavillon, l'embouchure sont identiques à ceux du modèle en usage jusqu'alors, mais la branche latérale, au lieu de suivre une ligne parallèle à l'instrument, fait un cercle d'environ 22 centimètres de diamètre intérieur pour former ensuite une boucle, moins importante que dans le clairon connu, se terminant par l'embouchure sur le prolongement du pavillon. Quatre anneaux pour accrocher le cordon et la flamme : un sur le pavillon, un non loin de l'embouchure et deux, opposés l'un à l'autre, à l'intérieur du cercle. La flamme est nouée par ses lacets rouge et noir à l'anneau du pavillon et à celui de l'embouchure. Par ce dernier passe une extrémité du cordon tricolore, en rayonne, l'autre par celui du pavillon; se croisant au centre du cercle de l'instrument, elles repartent chacune se nouer à l'intérieur de la courbe à l'anneau correspondant au côté d'où elle est partie; les glands pendent quelques centimètres plus bas afin de dépasser légèrement la flamme lorsqu'elle est fixée à l'instrument. Nous ignorons si ces instruments de

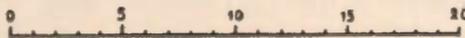
forme nouvelle sont ou seront réglementaires; nous savons simplement qu'ils sont fabriqués à Lyon où l'adjudant-chef dirigeant la musique les a achetés.

Il nous a paru intéressant de les signaler, ainsi que ces quelques particularités régimentaires, à ceux qui se passionnent pour la question « Uniforme » et « Équipement ».

H. BOUTMY DE BAVELAËR.



H. Boutmy



Trompes de montagne utilisées par les clairons du 101^e Génie.
Strasbourg 1945.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Règlement des cotisations. — Au 1^{er} février 1947 plus de cinquante membres de la Société n'avaient pas payé leur cotisation 1946. Par application de l'article V des statuts, ceux qui ne se sont pas mis en règle pour le 31 mars seront rayés de la Société.

Nous rappelons qu'en attendant le règlement des cotisations, c'est le président seul qui supporte la charge de tous les frais de la Société; il est regrettable qu'un aussi grand nombre de nos collègues ne s'en rendent pas compte. Les frais d'édition deviennent d'ailleurs tels qu'il ne sera plus possible au Président de faire des avances de cette importance.

Nous rappelons donc encore une fois que les cotisations doivent être versées au début de l'année. Tout en remerciant très vivement ceux de nos collègues qui ont effectué dès janvier dernier l'envoi de leur cotisation 1947, le bureau du Comité a décidé que les numéros de 1947 ne seront mis en route qu'au fur et à mesure où nous aurons en caisse de quoi assurer les frais. Il est donc de l'intérêt de tous d'adresser aussitôt que possible cette cotisation qui sera la même qu'en 1946, c'est-à-dire 500 francs pour les membres français et 600 francs pour les membres étrangers. D'autre part le n° 1 ne sera adressé qu'aux membres ayant acquitté leur cotisation.

Le secrétaire,
Henri FEIST.

Nécrologie. — Nous avons omis dans les numéros précédents de signaler le décès de notre collègue nancéien M. Hanus, capitaine d'artillerie de réserve. Fait prisonnier au début de la guerre M. Hanus avait, dès son retour de captivité, pris du service dans la Résistance à laquelle ses fonctions de contrôleur du ravitaillement permirent de rendre d'importants services; devenu bientôt suspect aux Allemands il fut arrêté par la Gestapo et déporté en Allemagne où il est mort d'épuisement dans un camp de concentration. *Le Passepoil* salue avec émotion la mémoire d'un de ses membres les plus sympathiques mort pour la France.

Le 20 décembre 1946, mourait subitement à Strasbourg notre collègue le lieutenant-colonel de cavalerie Marcel Staehling. Une amitié de plus de quarante années me liait à ce vieux Strasbourgeois, mon camarade des garnisons de l'Est, élevé dans le culte des petits soldats et qui possédait lui-même une fort belle collection disparue après le passage des Allemands en 1914. Ayant terminé sa carrière militaire à Strasbourg le lieutenant-colonel Staehling y avait pris sa retraite et suivait avec assiduité et intérêt les réunions de notre groupe strasbourgeois. Nul ne pouvait, en voyant sa haute et vigoureuse silhouette aux dernières réunions privées, prévoir une fin si proche et si brusque. Il emporte avec lui les affectueux regrets de tous ceux qui l'ont connu au *Passepoil*.

Section strasbourgeoise du “ Passepoil ”. — Les réunions mensuelles continuent, intéressantes et variées sous la direction de M. Paul Martin. Le 5 octobre après la présentation par M. Riff d'un sabre d'honneur offert au général Kellermann après la bataille de Valmy par la ville de Vienne, et récemment offert au Musée historique de Strasbourg, le capitaine Bongrand, ancien professeur d'histoire militaire à Saint-Maixent, a fait une remarquable conférence sur les formes de la guerre aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Le 7 novembre c'est le professeur Collard de la Faculté de Strasbourg qui a fait une causerie très goûtée sur les troupes coloniales, leur particularisme, et les détails de leur uniforme à différentes époques. Le 5 décembre, une quarantaine de nos collègues ou sympathisants sont venus applaudir M. Paul Martin dans une pittoresque évocation de la Garde pontificale suisse au Vatican.

Le 8 janvier, le capitaine Bongrand a fait revivre l'armée de l'ancien régime au cours d'une causerie bourrée de détails intéressants et savoureux, enfin le 6 février c'est notre nouveau collègue A. Schimpf qui, pièces en mains, a présenté un remarquable historique des armes à feu françaises.

L'ex-bibliothèque du “ Passepoil ”. — On nous a demandé de divers côtés ce qu'était devenue la bibliothèque du Passepoil. Celle-ci comprenait une douzaine de volumes, dons de divers collègues et une collection de numéros du carnet de la Sabretache (que cette Société nous envoyait en échange du *Passepoil*). Elle était en dépôt chez notre secrétaire Nussbaum à Strasbourg. Mis à l'abri avec ses autres livres, je suppose que ces quelques ouvrages ont été récupérés par les héritiers en même temps que le reste de la bibliothèque de notre ami et vendus par eux dans la vente qui a eu lieu à Paris l'été dernier, sans que personne des intimes de Nussbaum n'ait été prévenu et qui a rapporté 400.000 francs. En tout cas ces livres sont à considérer comme perdus pour *Le Passepoil*.

Nous avons décidé de ne pas reconstituer de bibliothèque pour notre Société et de cesser nos échanges avec la Sabretache qui a eu l'amabilité de s'inscrire comme membre collectif au *Passepoil* qu'elle désire voir continuer à figurer dans sa bibliothèque. Nous lui en exprimons notre très sincère reconnaissance.

LE PRÉSIDENT.

ALIUS ALIUM ERUDIT

Coiffures et plumets des officiers de 1870 à 1914. — Jamais la devise du *Passepoil* n'a été aussi justifiée que par l'article que j'ai publié sous ce titre dans le dernier numéro. J'avais tenté de condenser en trois pages tous les renseignements recueillis à ce sujet, dont quelques-uns étaient contradictoires. On m'a signalé depuis quelques erreurs et omissions que je vais rectifier ci-dessous.

Tout d'abord dans la réponse à la 137^e question, dernière ligne du 2^e alinéa, mettre 1874 à la place de 1886. A propos du 3^e alinéa, le colonel Guinard qui m'avait signalé le plumet tricolore

du commandant du bataillon de tirailleurs de 1839-1840 et le plumet blanc et jonquille du commandant des chasseurs à pied de la garde, me fait remarquer que « le bataillon de tirailleurs n'est pas l'ancêtre des B. C. P., puisque dès 1840 il est devenu le premier d'entre eux, et d'autre part, que, aux chasseurs à pied de ladite garde le commandant *seul* avait le plumet blanc et jonquille ».

En ce qui concerne le plumet de ce bataillon, il faut distinguer trois périodes : 1^o depuis la création en 1854 tous les officiers ont porté comme les chasseurs le plumet vert-noir; 2^o le règlement du 15 juin 1857 (art. 369) prescrit pour le chef de bataillon seul le plumet de même forme blanc avec tête jonquille; 3^o le changement d'uniforme de fin 1860 fait prendre aux officiers et à la troupe le plumet vert-noir à tête écarlate, celui du commandant du bataillon demeurant comme il était depuis 1857 blanc à tête jonquille.

Page 13, 3^e ligne avant le bas de la page il faut rayer le mot « bleu » qui est un lapsus calami. En effet, le dernier schako de l'Empire, créé en 1867 avait le turban et le calot en drap rouge; le bandeau seul était bleu foncé.

Page 15, 3^e alinéa, le 28 janvier 1891 c'est pour la troupe seulement que le béret a remplacé le képi dans les bataillons alpins. Les officiers, qui portent le béret comme la troupe dans certaines circonstances, ont conservé le képi et en grande tenue ils continuent de porter le képi rigide avec plumet noir-vert comme ceux des autres B. C. P.

Page 15, dans la partie 1910 à 1940, 2^e ligne, mettre : « ce képi » au lieu de « le képi ». Dans le même chapitre, 3^e alinéa, après les mots « infanterie de ligne » nous avons écrit « Légion étrangère et bataillon d'Afrique ». En effet des rectificatifs parus au B. O. et insérés dans le supplément de 1913 au volume 104 étendent le képi de première tenue des officiers de l'infanterie de ligne à la Légion étrangère, et celui des officiers de chasseurs à pied aux bataillons d'Afrique en donnant à ces derniers les plumets de l'infanterie de ligne. Ces coiffures furent-elles portées? Il semble que non en ce qui concerne la Légion; pour les bataillons d'Afrique c'est l'avis général, cependant un correspondant m'a affirmé avoir vu un officier des bataillons d'Afrique avec un plumet rouge peu de temps avant la guerre. Si l'un de nos lecteurs a une communication à nous faire à ce sujet, elle sera la bienvenue.

Page 16, 14^e ligne, après le mot « intendance », ajouter « coloniale ».

Les coiffures des forces françaises libres. — L'article de M. Boutmy, paru dans le dernier numéro du *Passepoil* nous a valu quelques lettres dont nous extrayons ce qui suit : M. E. Collard de Strasbourg nous écrit : « les calots représentés figures 7 à 9 de la page 26 ne sont pas inspirés du modèle américain. Le numéro 7 est le modèle réglementaire de l'armée française en 1941. J'ai fait, en effet, cette année-là un croquis de ce calot porté par le 92^e R. I. Il était kaki à passepoil rouge, mais c'était le côté droit du bandeau qui se rabattait par-devant sur le côté gauche. »

Du capitaine d'artillerie Letrait : « J'ai vu plusieurs permissionnaires de l'ancien corps franc de la Montagne Noire; ils portaient le calot décrit mais avec un passepoil jonquille au rabat. J'ai vu également un calot du 46^e R. I. noir avec soufflet orange et passepoil blanc, également deux officiers du 3^e R. S. A. portant le calot garance à soufflet jonquille.

De M. Adeline à Meknès. Le 12^e Chasseurs d'Afrique en garnison ici porte le bonnet de police bleu foncé à soufflets jonquille ».

De M. le capitaine Moreau : l'article de M. Boutmy appelle deux genres d'observations :

1^o Le terme « forces françaises libres » est réservé aux forces qui se trouvaient avant novembre 1942 sous le commandement du général de Gaulle; il est improprement appliqué à l'ensemble des forces françaises. Ces forces ont été distinctes du reste de l'armée française jusqu'en juillet 1943 environ, date à laquelle les F. F. I. (Gaullistes) et l'armée d'Afrique ont été unifiées. Les F. F. I. ont donné la 2^e D. B. (général Leclerc) et la 1^{re} D. F. L. (général Brosset) qui sont les seules F. F. L.

2^o Habillement. — Les F. F. L. étaient en tenue anglaise, calot anglais (que M. Boutmy appelle de la R. A. F.) comme signe distinctif le mot « France » sur le haut du bras. Les autres troupes françaises étaient en tenue française : calot type 1939 et coiffure traditionnelle de l'armée d'Afrique.

Habillement de la nouvelle armée : les forces expéditionnaires : armée d'Italie dite « armée A » et 1^{re} Armée ont été armées et équipées à l'américaine. Comme coiffure le calot des U. S. A. (mais sans passepoil d'armes américaines) comme signe distinctif la cocarde tricolore et des galons sur patte sur le côté, après avoir été portés d'abord comme sur le calot français. Comme signe distinctif sur la tenue, d'abord un insigne polygonal métallique représentant un coq et porté sur la poitrine, puis un placard en étoffe tricolore surmonté du mot « France » porté en haut du bras gauche. A noter que même dans les formations du type U. S. A. le casque reste en principe du modèle français, les indigènes gardant leur coiffure traditionnelle.

Les calots de couleur, dits de tradition, sont relativement récents (1944). Ils sont le résultat de fantaisies avant d'avoir été codifiés fin 1944. Pour les troupes restées aux colonies, elles ont hérité du casque américain modèle 1907 et comme coiffure du bonnet de police américain, gardant les chéchias et chèches traditionnelles. Enfin, il faut rappeler le port du bérêt de char français par le 6^e Chasseurs d'Afrique au début de 1942-1943.

Enfin, M. Boutmy lui-même écrit : « Ayant arrêté il y a quelques jours un officier en gabardine (donc sans écussons distinctifs visibles), avec un calot bleu céleste passepoilé de vert et avec fesses vertes afin de savoir à quelle arme il appartenait, celui-ci m'apprit qu'il était tirailleur marocain, que les tirailleurs algériens avaient le même calot moins le passepoil, il ajouta qu'il y a quelque temps encore la distinctive était jonquille mais qu'un règlement officiel venait de paraître pour tous les calots, réglementant ces coiffures pour chaque arme. » Il nous revient, d'autre part, que cette nouvelle réglementation a été envoyée à tous les tailleurs et chapeliers de Paris auprès de qui elle a reçu un accueil des plus frais, et que l'on montre de toutes parts fort peu d'empressement à s'y conformer.

Nous avons reçu également, trop tard pour l'insérer dans ce numéro, une très intéressante communication de notre collègue M. Langlois qui a terminé la guerre comme chef d'escadron et qui nous donne sur les F. F. L. des précisions qui feront l'objet d'une communication ultérieure.

E.-L. B.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Agrandissement et améliorations apportées au musée historique Maréchal Franchet d'Esperey à Alger. — C'est en décembre 1944 que le Général de corps d'armée Henry Martin prit la décision d'affecter au musée l'ancien palais du Dey. Avant d'entreprendre les travaux de restauration de ce bâtiment historique qui avait subi des modifications contraires au style de l'époque, par ignorance et surtout par manque de goût, une Commission présidée par M. Chamsky, président du Comité du Vieil Alger, s'est réunie en janvier 1945 dans le but de fixer le caractère des travaux à exécuter afin de redonner au Palais son aspect primitif.

Étant donné l'importance des travaux, il fut décidé de les diviser en trois tranches. La première ayant pour but la remise en état architecturale fut terminée fin septembre 1946; elle constitue une restauration donnant au palais son véritable caractère oriental. Le patio, le premier étage et la face extérieure du harem se présentent maintenant suivant les lignes rappelant l'architecture arabe; l'harmonie des couleurs est un enchantement pour les yeux. Plus d'un anachronisme de persiennes américaines apparentes, d'arceaux et de colonnes murés, de balustrades à la française et de portes de tous styles.

Si l'on consulte les vieilles gravures dont celles rappelées par Lemerle, l'on retrouve la cour mauresque avec sa fontaine de marbre, les colonnes dégagées, les barrières à double colonnettes du premier étage, l'auvent en bois reconstruit, et surtout les fenêtres grillagées. C'est un aspect de cette cour que donne la photographie ci-contre où l'on remarquera au deuxième étage le pavillon de l'historique coup d'éventail.



Photographie du Service cinématographique de l'armée.

Les visiteurs sont reçus à l'ancienne et unique porte de la Casbah dont la plaque en marbre scellée sous le porche donne la date d'achèvement, soit an 1000 de l'Hégire, 1591-1592 de l'ère chrétienne. Tous les locaux attenants au patio contiennent les collections relatives aux armes spéciales de l'armée d'Afrique. Chacune a sa salle : zouaves, tirailleurs algériens, chasseurs d'Afrique Légion étrangère et les chasseurs d'Orléans. L'exposition des vieux matériels d'artillerie et armes portatives sera réalisée ultérieurement dans l'ancienne poudrière, le bâtiment le plus ancien de la Casbah et que les Coulouglis firent sauter en 1629 sous le Dey Hussein Khodja et qui fut reconstruit en 1638.

En attendant, une exposition provisoire de l'artillerie a été organisée dans un ancien local voisin du patio qui servait autrefois de magasin aux prises pour les Corsaires. Au premier étage les visiteurs auront accès dans de belles salles dont celle réservée à nos gloires africaines : tous les maréchaux et généraux qui se sont illustrés depuis Yusuf jusqu'à Lyautey, Franchet d'Espérey et les généraux libérateurs des campagnes de Tunisie, Italie, France et Allemagne. Puis la nouvelle salle de l'aviation d'Afrique, celles des territoires du Sud, des généraux Morris, du Service de Santé, de la Marine, des Spahis et Chefs musulmans.

Un petit patio de cet étage, lieu de repos pour les visiteurs, contient des toiles, gravures et toutes sortes d'objets orientaux donnant la couleur locale désirée. Près de ce patio le grand pavillon contenant les riches intérieurs de tente que Louis XIV avait reçue du Sultan du Maroc Moulay Smael qui avait sollicité du « Roi soleil » la main de la princesse de Conti. En reprenant la galerie sud on entre sous une deuxième galerie dont les arceaux et colonnes en marbre ont été dégagés et qui contient les stands de la Colonisation et du sergent Blandan, ce héros de vingt-deux ans, mort au Champ d'honneur comme pour se donner en exemple aux soldats des futures générations.

On entre ensuite dans une sorte de rotonde soutenue par quatre énormes colonnes. Les villes d'Alger, Oran et Constantine sont évoquées par des gravures, toiles et cartes remontant au début de la conquête. Nous y trouvons aussi quelques dioramas, le stand d'Abd-el-Kader et celui de la campagne de Kabylie 1857. De la rotonde, le visiteur a accès dans l'ancienne mosquée du Dey par un passage qui était réservé au Dey et rétabli pour la circonstance. Cette magnifique et élégante salle carrée ornée tout autour d'une rangée de doubles colonnes en marbre supportant un dôme octogonal, contient particulièrement les collections touchant le corps de débarquement de 1830.

Une longue galerie est réservée aux souvenirs du maréchal Bugeaud depuis sa légendaire « casquette » jusqu'à ses décorations, ses diplômes, ses cachets de commandement ; ses uniformes et ses objets personnels, une évocation magnifique du soldat-laboureur ! Des vitrines sont aussi réservées à une importante collection de médailles, aux clés officielles de la ville d'Alger et de nombreux documents et objets ayant appartenu au commandant Boutin et aux ducs d'Aumale et d'Orléans.

Enfin la magnifique maquette de 12 mètres carrés de surface représentant à l'échelle de un millimètre pour 5 mètres de la ville d'Alger en 1830.

Il serait trop long de rappeler en détail le contenu de 77 vitrines en pupitres et murales des

1.000 tableaux et gravures, des 30 statuettes et bustes divers et des 90 mannequins revêtus des uniformes que portaient les soldats et officiers de 1830 et de l'armée d'Afrique.

Parmi les toiles citons sommairement celles des grands maîtres : Horace Vernet, Siméon Fort, Gouverchell, Bacquet, Gudin, Gimain, Betsellere, Vacherot et Roubaud. Citons aussi la délicieuse collection des aquarelles miniatures de Gobaud qui est un des joyaux du musée le plus apprécié.

Ce vieux palais du Dey a repris son véritable caractère ancien. Après avoir abrité une batterie d'artillerie de 1830 à 1903, puis les états-major et magasins d'habillement des 1^{er} et 9^e Zouaves jusqu'en 1945 ; il est devenu un temple de la foi patriotique depuis que le musée lui a valu une affectation plus digne de son passé.

Quand les anciens appartements du Dey (dont tous les plafonds ont disparu) et les intérieurs du harem seront restaurés, ce bâtiment historique entre tous, puisqu'il symbolise le début de l'œuvre essentiellement humaine accomplie par la France en Algérie depuis le 5 juillet 1830, sera lieu de pèlerinage que tout Français et étranger voudra accomplir en arrivant en Alger. Ils prendront conscience de l'ampleur et de la persévérance des efforts dépensés dans toute l'Afrique du Nord. Ce sera un motif d'estime de leur part et de légitime fierté pour nous.

Dans cette galerie des ancêtres nous retrouverons tous ces glorieux disparus qu'ils s'appelaient Bugeaud ou Blandan, tous ceux qui ont fait la grandeur et la prospérité de ce pays. Ne rappelle-t-elle pas aussi les glorieux débuts de notre armée d'Afrique ? Cette jeune armée qui réalisa en 1830, ce que Charles-Quint, André Doria, Duquesne et tant d'autres avant elle, avaient tenté vainement ! Cette armée d'Afrique qui plus d'un siècle après partit du sol africain pour aller combattre et libérer la mère patrie et se couvrir de gloire du Rhin au Danube !

Le commandant MARTIN.

Directeur et conservateur du musée.

L'Amicale du 19^e R. I., se préparant à commémorer en 1947 le 350^e anniversaire de la fondation de son régiment, serait reconnaissante aux lecteurs du *Passepoil* possédant une documentation ou des souvenirs sur cette unité dénommée successivement : Créqui, Sault, Tessé, Tallard, Monaco, Belsunce, Rougé, Flandre, 19^e demi-brigade, 19^e Infanterie, 31^e Légion de la Gironde puis enfin 19^e Infanterie de bien vouloir se mettre en rapports avec M. Pierre Massé, 27, rue de la République, à Brest. Il se fera un plaisir de les tenir au courant de l'activité et des réalisations de l'Amicale, héritière des traditions du régiment aujourd'hui dissous.

Symboles et traditions militaires. — Tel est le nom que vient de prendre la Société des collectionneurs d'insignes militaires dont nous avons parlé quelquefois. Son but est de grouper les personnes s'intéressant aux insignes, emblèmes, distinctions et ornements militaires. Son siège social est 189, avenue du Maine, Paris (14^e). Lors de son assemblée générale du 16 novembre dernier la Société a élu pour président notre collègue J. Laissus et comme secrétaire notre collègue J. Altmayer. La Société se propose de faire paraître un bulletin.

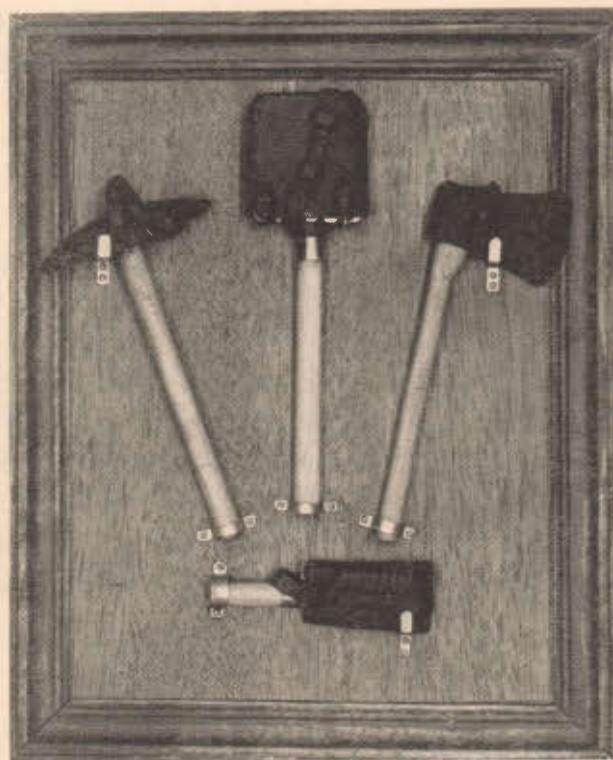
Une nouvelle forme de la documentation. — Il est reconnu que, depuis 1889 environ, le goût de l'étude de l'histoire militaire s'est progressivement développé. Par histoire militaire, il faut comprendre, non seulement la tactique et la stratégie, mais aussi l'organisation des armées, leur habillement et leur équipement, au sens le plus large du mot. De nos jours, ce goût paraît être arrivé à son plus large épanouissement. Les collections se multiplient et présentent une grande variété : réunion d'effets, d'armes et de bibelots, de planches originales et de gravures, de petits mannequins sculptés et habillés, de petits soldats ronde-bosse ou plats. Toutes ces manifestations tendent à rechercher la façon dont nos armées étaient habillées et à restituer leur aspect réel.

Malheureusement le guide sûr manque souvent pour diriger toutes ces bonnes volontés. Les ouvrages techniques et les revues comme le *Passepoil* ne peuvent, malgré leur très grand mérite, arriver à combler tant de vides, les difficultés de notre époque rendant leur tâche encore plus ardue et méritoire.

Les armes, entre autres, qui ont une si grande importance puisque c'est avec elles que se font les guerres et que ce sont elles qui créent les différentes catégories de régiments, les armes sont cependant les moins bien partagées dans ce genre d'étude et elles sont trop fréquemment sacrifiées dans les desins et dans les tableaux. C'est qu'une description, même détaillée, et un dessin graphique, ne permettent pas de représenter un fusil, un pistolet, un sabre dans les positions et les perspectives si variées que demandent les scènes militaires. D'autre part, un grand nombre d'armes sont introuvables ou d'un prix fort élevé et la réunion de celles que l'on peut acquérir nécessiterait un véritable arsenal.

Cette lacune vient d'être comblée par un jeune artiste, plein d'ardeur et de talent, M. C. Rocheron, dont j'ai fait dernièrement la connaissance. J'ai admiré, dans son atelier, qui tient aussi du laboratoire, de merveilleux petits soldats, cavaliers, fantassins, artilleurs sculptés sur bois et peints avec amour et aussi de délicieuses panoplies d'armes, d'outils et d'équipements, tout ce qu'il y a de plus précieux pour se documenter parfaitement.

Nous donnons ici deux reproductions photographiques des travaux de M. Rocheron. Voici d'abord les outils des dragons de l'ordonnance de 1750 et plus bas la coiffure, l'armement et l'équi-



Outils des dragons 1750.
Reconstitution au 1/6 de C. Rocheron.
(Cliché offert au *Passepoil*.)

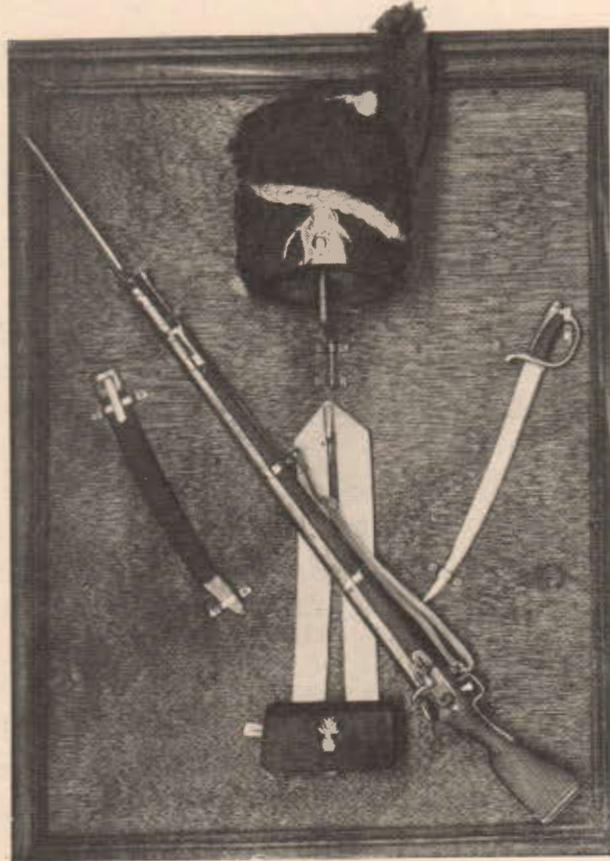
pement d'un grenadier d'infanterie du premier Empire. Tous ces objets sont fabriqués à l'échelle de 1/6 de la réalité.

Ces images bien imparfaites ne donnent qu'une faible idée de la valeur artistique et documentaire de ces précieuses reconstitutions en miniature.

Et depuis, je rêve d'avoir une collection de tous les modèles d'armes offensives, défensives, cuirasses, canons, qui permettrait de tout connaître sans vaines recherches et qui pourrait tenir sur les murs d'une pièce de petites dimensions.

P. BENIGNI.

Tout en associant *Le Passepoil* aux éloges mérités que M. Benigni décerne à l'œuvre de M. C. Rocheron, je dois ajouter que plusieurs membres de notre Société se livrent également à des travaux de reconstitution de ce genre. Il y a plus de vingt-cinq ans que notre collègue Rousselot a commencé ses reconstitutions en miniature de coiffures et de harnachements qui font l'admiration de tous ses visiteurs et je signale que le peintre Emile Chepfer, décédé il y a quelques années à Nancy à l'âge de quatre-vingt-deux ans, avait réalisé il y a près d'un demi-siècle des réductions en bois et métal de 15 à 25 centimètres de long de tous les fusils et carabines françaises en usage à l'époque, qui étaient de pures merveilles.



Grenadier premier Empire.
Reconstitution au 1/6 de C. Rocheron.
(Cliché offert au *Passepoil*.)

E.-L. B.

Musées militaires et collections particulières. — Plusieurs collègues répondant à l'appel lancé dans notre précédent numéro nous signalent les musées suivants comme devant être ajoutés à la liste des musées intéressant notre spécialité.

1^o Le musée Dobrée à Nantes, où une salle spécialement militaire renferme des pièces uniques sur les gardes d'honneur de la ville.

2^o Le musée des tissus à Lyon qui possède une très belle collection d'armes du Moyen Age et quelques mannequins.

3^o Le musée de Rennes qui possédait avant guerre de très belles collections de mannequins.

4^o Le musée de Fontainebleau qui contient une centaine d'uniformes du premier et du second Empire, des armes, des coiffures, etc...;

5^o Le musée municipal de Compiègne, dont une grande partie des objets militaires ont été donnés par un habitant de la ville, M. Vivenel. Il contient une jolie collection de soldats en étain et en ronde bosse, mais, paraît-il, dans un désordre indescriptible. Les cavaliers désarçonnés ont été changés de monture ce qui produit une assez curieuse salade de harnachements.

6^o Enfin, à Lille, le musée tout à fait spécial des canonniers sédentaires de la ville dont le corps remonte au xvii^e siècle, musée peu visité, nous dit-on, car il est extrêmement difficile de le découvrir.

La Sabretache, dont on trouvera dans notre revue bibliographique la nouvelle forme de publication, a continué la série de ses samedis le 7 décembre par une remarquable conférence de Henry d'Estre sur « Les années éblouissantes de Bonaparte » et la campagne d'Égypte.

La Société organise une exposition des œuvres de ses membres dont le vernissage aura lieu le 1^{er} mars dans ses locaux du Boulevard des Capucines à la suite de son assemblée générale, et dans laquelle une petite place est faite à des œuvres parues dans *Le Passepoil*. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

Le sabre-poignard des pandours. — C'est un de nos nouveaux collègues, M. le D^r Hutin, qui nous a apporté cette arme curieuse, conservée dans la collection de son grand-père en Alsace et que nous avons demandé à M. Feist de dessiner pour nos collègues. Le haut de la poignée est en corne noire, la garde en cuivre. Sur la lame est gravé au trait un pandour troupe auxiliaire assez curieuse des guerres de Louis XV. Il porte comme on le voit à la ceinture deux sabres-poignards de la taille de cette arme elle-même. Le personnage est surmonté de la légende en abrégé : « Vivat Pandur ». Nous serions heureux qu'un de nos collègues pût nous indiquer dans quelles circonstances et dans quelles conditions cette troupe étrangère se mit au service du roi de France.



REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Les grands chiffres romains qui précèdent chaque rubrique sont ceux des mêmes rubriques aux précédents numéros du Bulletin.

I. — **LE CARNET DE LA SABRETACHE**, qui, pour reprendre sa publication passe par toutes les difficultés par lesquelles nous sommes passés nous-mêmes, vient de publier une sorte de carnet supplémentaire de même format que le carnet réel, en attendant la reprise de celui-ci. Ce carnet annexe adopte, à l'instar du *Passepoil*, un certain nombre de rubriques nouvelles (questions et réponses, offres et demandes, etc...). Il donne un tableau fidèle de l'activité de la Société et publie quelques articles fort intéressants, en particulier le texte des conférences qui y ont été faites, le 6 juillet, par le vicomte Grouvel et, le 5 octobre, par M. Robert Bernard.

III. — **LA SOCIÉTÉ DES COLLECTIONNEURS DE FIGURINES HISTORIQUES**, rattrapant le temps perdu, vient de sortir d'un coup trois bulletins mensuels n^{os} 8, 9 et 10 où l'on trouvera, à côté d'un excellent article de Christian Gérard sur la Cornette blanche, une étude approfondie de notre confrère bruxellois Winand Aerts sur les troupes françaises engagées dans la bataille de Fontenoy.

IV. — **VERT ET ROUGE**. — Nous signalons à nos lecteurs le très intéressant n^o 9 de la revue de la Légion étrangère *Vert et Rouge*. On y trouvera, en particulier illustré de magnifiques reproductions, le récit fait par M. Jean Brunon de la mission dont il faisait partie avec le général Blanc, directeur du musée de l'armée, et notre collègue le commandant Druène et qui s'est rendue en Allemagne pour récupérer les trésors volés au Musée de l'Armée (armures, drapeaux, canons, etc...)

X. — **FANFARES ET MUSIQUES DES TROUPES A CHEVAL**. — La quatrième série de cette publication vient de sortir avec quelques reproductions d'aquarelles de MM. Benigni, Rousset, Lelièvre, etc. Nous attirons particulièrement l'attention des bibliophiles sur cette publication; lorsque les treize fascicules prévus seront parus, ils constitueront un recueil unique de 100 planches en couleurs, œuvre de nos meilleurs peintres militaires et dessinateurs d'uniformes, présentant les tenues les plus brillantes de nos troupes à cheval. La qualité du coloris des planches en fait un ouvrage d'une valeur artistique incontestable. Ne pas attendre la parution de la fin de l'ouvrage pour se procurer les premières séries qui risquent fort d'être épuisées auparavant.

XXXII. — **LES DRAGONS**. — Adoptant une formule nouvelle, les Éditions militaires illustrées se proposent de publier une série de brochures (16 × 24 cm.) consacrées aux différentes subdivisions d'armes de la cavalerie. La première parue concerne les dragons. C'est en deux pages de texte (de Marcel Dupont) et 12 planches en couleurs (de Maurice Toussaint) un aperçu très rapide des différentes tenues portées par les dragons depuis leur création sous Louis XIV jusqu'à la motorisation actuelle. Prix : 600 francs.

XXXIII. — **GUIDES DE BONAPARTE.** — Sous ce titre Marcel Dupont vient d'écrire de sa plume alerte et pittoresque un beau volume de 145 pages avec de nombreuses illustrations en noir et 10 planches en couleurs de Maurice Toussaint (990 exemplaires numérotés, publiés par les Éditions militaires illustrées sur vélin filigrané des Papeteries du Marais). Prix du volume broché sous couverture rempliée : 3.000 francs.

XXXV. — « **BONAPARTE** ». — Poursuivant la série de ses ouvrages consacrés au grand Empereur, Henri d'Estre vient de publier à la librairie Plon son troisième volume consacré à la campagne d'Égypte 1798-1799. De nombreux détails inédits, un style alerte mis au service d'une documentation étendue, font de cette remarquable étude un vrai régal pour le lecteur.

XXXVI. — **LA CAVALERIE DE LA MAISON DU ROI (XVIII^e SIÈCLE).** — C'est en quelque sorte une suite de « Maison bleue, Maison rouge » que les Éditions du Centaure viennent de publier dans le même format et avec le même souci de présentation luxueuse. Le texte est cette fois du commandant de Montergon; l'illustration de Lucien Rousselot (6 planches en noir et 6 planches finement coloriées à la main.) Le tirage est limité à 100 exemplaires dont 15 sur vélin de Rives avec double suite des planches à 3.100 francs et 79 sur vélin du Marais à 2.500 francs.

XXXVII. — **ENSEIGNES DES BANDES ET RÉGIMENTS DE LA VIEILLE MONARCHIE FRANÇAISE ?** — et

XXXVIII. — **LE COSTUME MILITAIRE A TRAVERS LES AGES.** — Plusieurs de nos lecteurs nous ont demandé des renseignements sur ces deux ouvrages annoncés dans le catalogue Cart. Ils ne sont pas encore sortis à la date du 20 février.

XXXIX. — **HONNEUR ET FIDÉLITÉ** (Histoire des Suisses au service étranger). — Cette œuvre magistrale écrite par le major suisse P. de Vallière parue en 1912 et épuisée avant 1914 vient d'être l'objet d'une réédition complétée par l'auteur. Elle constitue un magnifique volume illustré de 750 photographies et de 32 planches en couleurs. Un certain nombre d'exemplaires pourront être vendus en France au prix de 2.500 francs français. (S'adresser à la librairie Rouleau, 107, rue Réaumur, Paris (2^e).

ERRATA DU PRÉCÉDENT NUMÉRO

Page 52 : réponse à la 82^e question : 2^e ligne lire : « milice bourgeoise » et non « milice hongroise ».

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : H. FEIST.

BERGER-LEVRAULT, IMPRIMEUR, NANCY. N^o 31.0580. — 10039. — 3-47



ARCHERS ÉCOSSAIS
FORMANT LA GARDE DU CORPS DU ROI LOUIS XI -- 1480



CIPAHIS DE L'INDE ET RÉGIMENT DE PONDICHÉRY 1783-1785

Cipahi rattaché
au Régiment de Pondichéry

Régiment de Pondichéry
Caporal de chasseurs

Cipahi rattaché
au Régiment de l'Isle-de-France



LE BRIGADIER LEFÈVRE DU 6^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE A CHEVAL
Grande tenue - Débuts du 1^{er} Empire



OFFICIERS DU 1^{ER} RÉGIMENT DE CHASSEURS DU ROI — 1814
D'après Canu — D'après Valmont — D'après une estampe en couleurs contemporaine



16^e RÉGIMENT DE TIRAILLEURS TUNISIENS — SYRIE 1939-40
Lieutenant commandant la section de dépannage — Tenue de travail

LIBRAIRIE MILITAIRE CART

Successes de Ch. CLAVREUIL

8, Rue de l'Ancienne-Comédie - PARIS (6^e)

Téléph. : DAN 93-15

Ouvrages sur l'Art de la Guerre - Costumes et Histoire militaires
Historiques régimentaires - Artillerie - Fortification - Histoire
— Toute documentation sur les costumes militaires —

ACHATS DE BIBLIOTHÈQUES ET LOTS DE LIVRES

Catalogue " LE BIBLIOTHÉCAIRE MILITAIRE " sur demande

ANNONCES RÉSERVÉES A NOS MEMBRES

OFFRES

A céder :

Un glaive de l'école de Mars.
Une dizaine de belles lithographies militaires de Motte époques révolution et consulat; écrire à M. Pierre Mangean 7, rue Bonado, Pau (B.-P.).

DEMANDES

On recherche un exemplaire en couleurs des reproductions ci-dessous d'aquarelles du général Lejeune publiées par *La Sabretache* :

1. Harley canonnier de la garde des consuls.
2. Jacquinet canonnier de la garde des consuls.
3. L'artilleur en mirliton tenant l'écouvillon.
4. { Roux brigadier } en garde sabre nu.
5. { au 5^e Dragons } appuyé sur son sabre.

Écrire : M. C. Rocheron, 139, avenue Joseph-Vidal, Vieille-Chapelle, Marseille (Bouches-du-Rhône).

MAISON PAUL JEAN

2, Rue Christine, PARIS (6^e) : Tél. : Odéon 67-40

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires - Armes - Coiffures - Cuirasses
Décorations - Plaques - Boutons, etc.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes de France " Le Passepoil " est dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît habituellement tous les trois mois et est exclusivement réservé aux membres de la Société.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs (de nationalité française), collectifs (musées, bibliothèques, cercles, sociétés, etc...) et correspondants (de nationalité étrangère).

COMITÉ ACTIF POUR 1947

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur et Président)

L^e-COLONEL DARBOU

(Vice-Président)

GÉNÉRAL INGOLD

(Vice-Président)

HENRI FEIST

(Secrétaire)

GEORGES BUCQUOY

(Trésorier)

A. DEPREAUX

(Vice-Président
de la « Sabretache »)

CH.-F. KELLER

(Président honoraire
de la Société des Collectionneurs
de Figurines historiques)

VICOMTE GROUVEL

(Membre du Comité
de la « Sabretache »)

H. LACHOUQUE

(Conservateur-adjoint
du château
de la Malmaison)

L^e-COLONEL DILLET

(Président de la Société
des Collectionneurs
de Figurines historiques)

E. GRANGIÉ

(Contrôleur central
des contributions directes,
Conseiller juridique)

L. ROUSSELOT

(Peintre militaire)

H. BOISSELIER

(Membre
de la « Sabretache »)

PAUL MARTIN

(Conservateur-adjoint
des Musées de Strasbourg)

E. LELIEPVRE

(Peintre militaire)

